



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

CONSEIL SYNDICAL 27.06.18

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
articles L.2121-24, L. 2122-29 et R. 2121-10

Mis à jour le 01.10.2019



Convocation légale du 4 juin 2018
complétée par envoi électronique des documents
de séance le 19 juin 2018

Délégués en exercice : 36 Document déposé
Présents : 20 le

Pouvoirs : 0 15 FEV. 2019

à la sous-préfecture
de Montluçon

**Compte-rendu du Conseil Syndical du PETR « Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »
du 27 juin 2018, Cité administrative de Montluçon**

Monsieur Daniel DUGLERY, Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher procède à l'ouverture de la séance du Conseil syndical en vérifiant le quorum ; il est décompté 20 membres présents sur les 36 membres en exercice. Il est ensuite proposé de traiter l'ordre du jour de la séance

Approbation du compte-rendu de séance du conseil syndical du 23 avril 2018 :

Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour recueil de remarques et observations éventuelles ; en l'absence d'objections quant au compte-rendu présenté, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017

Les comptes de gestion établis par le receveur sont soumis à l'examen des membres du Conseil et n'appellent pas de questions et d'observations de la part des membres du Conseil syndical ; il est donc constaté leur conformité ; en conséquence ils font l'objet de l'approbation des membres du Conseil syndical.

Il est ensuite procédé à la présentation des comptes administratifs définitifs 2017 dégageant un résultat excédentaire cumulé, tous comptes confondus renforçant la trésorerie du PETR en prévision du retard des programmations européennes notamment du programme Leader 2014-2020 dont bénéficie le PETR.

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité les comptes de gestion présentés ainsi que les comptes administratifs définitifs de l'exercice 2017 confortant la reprise et les affectations du résultat du budget principal et du budget annexe SCOT au budget 2018.

Décision modificative n°2 du budget principal et décision modificative n° 1 du budget annexe SCOT

Un ajustement des dépenses divers et correspondantes à des prestations externes et des dépenses de personnel du budget principal initialement inscrites au budget primitif est proposé en minorant ces dépenses et leur équivalent recettes de 76718.00 euros afin de préserver la trésorerie du PETR dans l'attente du paiement des dossiers animation Leader 2015-2016 et 2017 n'étant pas encore intervenus ; il s'agit d'une mesure de prudence n'en connaissant pas l'échéance précise de paiement de l'aide leader correspondante .

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité les modifications N°2 du Budget principal soient en section de fonctionnement -76 718.00 euros tant en dépenses que recettes.

Pour les mêmes motifs de préservation de la trésorerie du PETR, il est proposé une décision modificative N°1 du budget annexe SCOT portant également sur une minoration des dépenses de

personnel et des dépenses de prestations externes correspondant à des frais d'étude dont la réalisation se verrait reportée à l'exercice 2019 .

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité les modifications N°1 du Budget de annexe du SCOT Section fonctionnement soient -37 250 euros tant en dépenses que recettes.

Point d'avancement Leader

Suite au comité de programmation Leader du 18 juin 2018, un état de la programmation est effectué faisant apparaître 44% de l'enveloppe leader programmés soit 1 826 607.06 euros pour 35 dossiers dont 26 opérations achevées et dont 9 dossiers/projets pouvant faire potentiellement l'objet d'une avance de trésorerie du Conseil régional.

Sont prévues 2 consultations écrites pour 2 dossiers nécessitant un accord indispensable de subvention préalable à l'engagement des dépenses par le maître d'ouvrage de ces deux opérations à savoir l'association Horizon VTT et La commune Le Brethon ; pour un montant programmables de 119 717.96 euros.

Le prochain comité de programmation leader pourrait se dérouler en novembre pour l'examen après instruction d'une vingtaine de dossiers pour un montant d'aide leader sollicité en cumulé de 691 936.54 euros ce qui porteraient le niveau de programmation du PETR à 86% soit 3 582 221.57 euros.

Au 4 juin 2018 sont en sus accompagnés 40 autres dossiers dont 20 à l'instruction portant le besoin d'enveloppe complémentaire minimal à 1617073.11 euros sur la base de projets déjà identifiés.

En suite un point détaillé de la programmation du 18 juin 2018 par le comité de programmation leader est soumis à l'avis des membres du Conseil syndical, qui en valident donc la programmation.

Une restitution est ensuite opérée de la réunion régionale Leader du 4 juin à Clermont Ferrand au cours de laquelle les Gals de la partie Auvergnate de la Région ont fait part de leurs attentes et inquiétudes quant au retard et complexité de cette programmation auprès de l'autorité de gestion.

L'Association Leader France intervient en interlocuteur auprès de l'Etat et des autorités de gestion régionales ; ainsi elle soumet aux GALs une proposition d'adhésion, elle-même soumise aux membres du Conseil syndical qui en valide le principe pour un montant de 600.00 euros TTC.

En perspective de la continuité de l'animation Leader 2018-2021 soit sur la durée de la programmation, il est proposé de renouveler l'ingénierie Leader voire de l'accroître par un renfort de gestion et d'assistance technique. Ainsi il est proposé le renouvellement du poste de Chef de projet de catégorie A ce jusqu'au 31 décembre 2021 ainsi que celui de gestionnaire instructeur contrôle de gestion également de catégorie A pour 3 années soit jusqu'au 1er Octobre 2021.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces informations, les membres du Conseil syndical approuvent à l'unanimité le renouvellement des postes dédiées à l'ingénierie Leader. Juillet

Le dossier Animation Leader 2015-2016 a fait l'objet d'un contrôle sur place de l'ASP avant paiement, qui a conclu à l'absence d'anomalie devant entraîner la mise en paiement de l'aide Leader.

Sont également présentés des ajustements des deux demandes d'aide leader pour les dossiers internes du PETR ; à savoir la médiation numérique et l'animation leader 2018.

Les ajustements proposés dans un souci de bonne gestion pour ces deux dossiers sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil syndical.

Afin d'en permettre le dépôt dans un délai raisonnable , est soumis à l'approbation des membres du Conseil syndical l'organisation 2019 de l'ingénierie Leader représentant un coût total de 151 712.86 euros TTC et une demande de financement Leader d'un montant de 120 297.76 euros .

Au regard de l'organisation proposée soit 3.3 ETP dédiés à Leader pour l'année 2019, les membres du Conseil Syndical en approuvent à l'unanimité l'organisation et le plan de financement.

Coordination territoriale Santé –Actions de promotion

L'amélioration de l'attractivité du bassin en vue de l'installation de professionnels de santé a entraîné la décision par délibération du 19 juillet 2017 de recourir à des outils de promotion en accompagnement de la prospection de professionnels de santé à installer. Une première phase a permis la réalisation de vidéos en faveur de l'exercice regroupé et de la fonction Maître de stage.

En appui de ces 1ers outils, il est proposé de développer des outils complémentaires de type catalogue d'installation, Kit accueil du candidat à l'installation et un Kit maître de stage pour se faire le recours à une prestation externe est requis et ce pour un montant maximum de 29 000 euros TTC.

La réalisation de ces outils de promotion fait l'objet d'un cofinancement ARS d'un montant de 30 000 euros pour un budget de 45 000 euros TTC affectés à cette opération.

Les membres du conseil syndical prononcent un avis favorable à l'unanimité pour l'engagement et réalisation des outils de promotion complémentaires présentés.

Reconduction du transfert de portage Etat/PETR Gestion Site Natura 2000 Gorges du Haut Cher 2018-2021

Il s'agit du renouvellement du transfert du portage de la gestion du DOCOB Natura 2000 Gorges du haut Cher pour la 3^{ème} fois et ce pour une durée de 3 ans ; ceci dans un contexte de révision du DOCOB à venir après réalisation de la cartographie des habitats et des espèces végétales devant être produite pour l'automne 2018.

Après présentation du bilan des 3 années précédentes, les membres du Conseil syndical décident de renouveler jusqu'à 2021 le portage de l'animation et gestion du DOCOB Natura Gorges du Haut Cher.

Afin d'en poursuivre l'animation déléguée 2019, il est proposé de lancer une consultation de prestation d'ingénierie et d'animation pour un montant estimé à 15 500.00 euros HT. Les membres du Conseil syndical approuvent le lancement et contenu d'une consultation pour l'animation déléguée du site ainsi que le montant proposé.

Rappel de la procédure d'approbation du SCOT

Le travail technique engagé pour la la révision du SCOT est au stade de finalisation de son PADD après procédure de consultation des personnes publiques associées ; le PADD devra faire l'objet d'un débat en Conseil syndical avant le 31 décembre 2018. En préalable, des réunions territoriales

par EPCI seront conduites .Ce qui porte l'arrêt du SCOT révisé en Conseil syndical pour fin mars 2019.

Les membres du conseil syndical ont pris connaissance du PADD, de la procédure et du calendrier de révision du SCOT ; cette présentation n'a pas appelé de remarques particulières de la part des membres du Conseil syndical.

Etat de la couverture numérique – et téléphonie mobile

Un Etat intermédiaire de couverture mobile et Internet est effectué auprès du Conseil syndical sur la base de 45 communes sur les 90 ayant faits l'objet de relevés de mesures.

Cet état intermédiaire cartographié qui se verra complet pour novembre 2018, confirme le caractère médiocre de cette couverture pour la majorité des communes.

Territoire Zéro Chômeur longue durée

Une actualisation de l'information et du suivi de l'expérimentation nationale est opérée auprès des membres du Conseil syndical ; notamment sur la constitution d'une grappe régionale de territoires TZCLD.

Une fiche résumée et synthétique est communiquée aux membres du Conseil syndical quant à la transférabilité de la démarche au territoire du PETR comprenant les conditions de constitution d'un Comité local pour l'emploi.

Etude d'aménagement et de scénographie des accueils touristiques

Une présentation de l'objet de l'étude est effectuée en commentant le cahier des charges pour une prestation intellectuelle d'un scénario d'aménagement technique et numérique de requalification des conditions d'accueil de l'office de tourisme intercommunautaire pour le site de Montluçon qui doit déterminer le « fil rouge » ou « pilote » pour la requalification des autres sites d'accueil situés sur le territoire du PETR.

Un budget de de 20 000 euros TTC est apprécié pour cette opération qui doit faire l'objet d'une consultation.

Les membres du Conseil syndical approuvent à l'unanimité le cahier des charges de l'étude ainsi que son budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Daniel DUGLERY Président du PETR lève la séance en remerciant ses membres.

Fait, le 15/02/19 à Montluçon

**Le Président du PETR
Pays de la Vallée de Montluçon
et du Cher**

Daniel DUGLERY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Séance du 27 juin 2018

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

18.16

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE**

Mesdames, Messieurs,

Le comité syndical délibérant sur les comptes administratifs définitifs de l'exercice 2017 dressés par Monsieur Daniel DUGLÉRY – Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

01 – Budget principal

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		50 491,49		146 569,47	0,00	197 060,96
Résultats affectés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	11 905,92	14 241,32	499 326,78	574 910,46	511 232,70	589 151,78
Totaux :	11 905,92	64 732,81	499 326,78	721 479,93	511 232,70	786 212,74
Résultats de clôture	52 826,89		222 153,15		274 980,04	
Restes à réaliser	115,50				115,50	0,00
Totaux cumulés :	12 021,42	64 732,81	499 326,78	721 479,93	511 348,20	786 212,74

Résultats définitifs	52 711,39	222 153,15	274 864,54
----------------------	-----------	------------	------------

02 – Budget SCOT

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		38 009,17		43 309,58	0,00	81 318,75
Résultats affectés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	3 182,00	16 180,85	60 284,66	49 018,80	63 466,66	65 199,65
Totaux :	3 182,00	54 190,02	60 284,66	92 328,38	63 466,66	146 518,40
Résultats de clôture	51 008,02		32 043,72		83 051,74	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés :	3 182,00	54 190,02	60 284,66	92 328,38	63 466,66	146 518,40

Résultats définitifs	51 008,02	32 043,72	83 051,74
-----------------------------	------------------	------------------	------------------

2. Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus – après que le Président soit sorti de la salle - .
5. Approuve les annexes.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Compte administratif 2017

	de la page	à la page
01 - Budget principal	1	1
Modalités de vote du budget	2	2
Vue d'ensemble	3	3
Présentation générale du budget	4	5
Balance générale	6	7
Vote du budget	8	12
Présentation croisée par fonction	13	22
Variation du patrimoine - Entrées	23	23
Variation du patrimoine - Sorties	24	24
Méthodes utilisées pour les amortissements	25	25
Équilibre des opérations financières - Dépenses	26	26
Équilibre des opérations financières - Recettes	27	27
État du personnel	28	28
Liste des organismes auxquels adhère l'EPCI	29	29
État des Restes à réaliser	30	31
Présentation agrégée des budgets	32	32
02 - Scot	33	33
Modalités de vote du budget	34	34
Vue d'ensemble	35	35
Présentation générale du budget	36	37
Balance générale	38	39
Vote du budget	40	43
Présentation croisée par fonction	44	48
Variation du patrimoine - Entrées	49	49
Variation du patrimoine - Sorties	50	50
Méthodes utilisées pour les amortissements	51	51
Équilibre des opérations financières - Dépenses	52	52
Équilibre des opérations financières - Recettes	53	53

REPUBLIQUE FRANCAISE

**P.E.T.R. du Pays de la Vallée
de Montluçon et du Cher**

numéro SIRET : 200 051 753 00016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE MONTLUÇON

M14

**COMPTE ADMINISTRATIF
voté par nature**

BUDGET : 01 Budget principal

ANNEE 2017



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau DU CHAPITRE pour la section de fonctionnement ;
- au niveau DU CHAPITRE pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : AUCUN

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III – Les provisions sont : aucune provision

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	499 326,78	574 910,46	75 583,68
	Section d'investissement	11 905,92	14 241,32	2 335,40
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)		146 569,47	146 569,47
	Report en section d'investissement (001)		50 491,49	50 491,49
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	511 232,70	786 212,74	274 980,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	115,50		-115,50
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	115,50		-115,50
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	499 326,78	721 479,93	222 153,15
	Section d'investissement	12 021,42	64 732,81	52 711,39
	TOTAL CUMULE	511 348,20	786 212,74	274 864,54

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		115,50	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115,50	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	115,50	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	275 535,58	144 229,38	90 550,82		40 755,38
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	267 422,00	243 808,50			23 613,50
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	542,00			458,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
Total des dépenses de gestion courante		543 957,58	388 579,88	90 550,82		64 826,88
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	142 551,89	3 958,00	3 200,00		135 393,89
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		706 509,47	392 537,88	93 750,82		220 220,77
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00	13 038,08			0,92
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 039,00	13 038,08			0,92
TOTAL		719 548,47	405 575,96	93 750,82		220 221,69

Pour information					
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 114,42			-1 114,42
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 320,00	44 103,81			1 216,19
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	527 659,00	160 099,56	369 527,27		-1 967,83
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Total des recettes de gestion courante		572 979,00	205 317,79	369 527,27		-1 866,06
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		65,40			-65,40
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		572 979,00	205 383,19	369 527,27		-1 931,46
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		572 979,00	205 383,19	369 527,27		-1 931,46

Pour information					
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	146 569,47				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	11 680,00	11 602,32		77,68
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 500,00	303,60	115,50	4 080,90
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	47 350,49			47 350,49
Total des dépenses d'équipement		63 530,49	11 905,92	115,50	51 509,07
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
Total des dépenses financières					
45..	Total des opé. pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		63 530,49	11 905,92	115,50	51 509,07
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		63 530,49	11 905,92	115,50	51 509,07
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCK				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)		1 203,24		-1 203,24
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
Total des recettes financières			1 203,24		-1 203,24
45..	Total des opé. pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement			1 203,24		-1 203,24
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00	13 038,08		0,92
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 039,00	13 038,08		0,92
TOTAL		13 039,00	14 241,32		-1 202,32
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		50 491,49			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	234 780,20		234 780,20
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	243 808,50		243 808,50
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	542,00		542,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 158,00		7 158,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		13 038,08	13 038,08
Dépenses de fonctionnement - Total		486 288,70	13 038,08	499 326,78

Pour information			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	11 602,32		11 602,32
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	303,60		303,60
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		11 905,92		11 905,92

Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 114,42		1 114,42
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	44 103,81		44 103,81
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	529 626,83		529 626,83
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	65,40		65,40
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		574 910,46		574 910,46

Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			146 569,47

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	1 203,24		1 203,24
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		13 038,08	13 038,08
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
45...	Opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		1 203,24	13 038,08	14 241,32

Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			50 491,49

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	275 535,58	144 229,38	90 550,82		40 755,38
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00	47,70	392,30		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00	1 018,87	981,13		
60621	COMBUSTIBLES	3 000,00	-238,77	3 238,77		
60623	ALIMENTATION	720,00				720,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00	686,40			313,60
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 600,00	761,87			838,13
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 200,00	1 934,13			2 265,87
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	400,00				400,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	8 000,00	7 669,05	300,00		30,95
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	1 500,00	684,60			815,40
6156	MAINTENANCE	1 200,00				1 200,00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 500,00	2 308,80			3 191,20
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00	169,00			331,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00		318,00		82,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 400,00				2 400,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	400,00				400,00
6226	HONORAIRES	51 041,00	3 751,04	46 612,00		677,96
6228	DIVERS	138 834,58	93 625,28	33 816,00		11 393,30
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 200,00				1 200,00
6232	FETES ET CEREMONIES	2 700,00	1 201,40	500,00		998,60
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500,00	180,00			1 320,00
6238	DIVERS	14 200,00	11 567,42	2 512,58		120,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 400,00	208,63			4 191,37
6256	MISSIONS	2 000,00	6 000,84			-4 000,84
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 000,00	1 450,83	478,99		3 070,18
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000,00	1 862,09	579,61		1 558,30
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 000,00	100,00			900,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 500,00	7 756,94	743,06		
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	900,00	900,00			
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	7 000,00	583,26	78,38		6 338,36
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	267 422,00	243 808,50			23 613,50
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	959,00	1 045,35			-86,35
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	167,00	157,95			9,05
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	3 161,00	3 048,46			112,54
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE		5 340,19			-5 340,19
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE		32,35			-32,35
64131	REMUNERATION	194 112,00	173 388,43			20 723,57
64138	INDEMNITES NON TITULAIRES					
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	46 557,00	42 763,60			3 793,40
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	7 348,00	8 952,08			-1 604,08
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	10 078,00	9 080,09			997,91
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	934,00				934,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	400,00				400,00
6488	AUTRES CHARGES	3 706,00				3 706,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	542,00			458,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 000,00	542,00			458,00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG					
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE					
TOTALDEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		543 957,58	388 579,88	90 550,82		64 826,88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	142 551,89	3 958,00	3 200,00		135 393,89
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	3 200,00		3 200,00		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		3 958,00			-3 958,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	139 351,89				139 351,89
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	20 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		706 509,47	392 537,88	93 750,82		220 220,77

Chap. / art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00	13 038,08			0,92
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	13 039,00	13 038,08			0,92
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 039,00	13 038,08			0,92
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 039,00	13 038,08			0,92

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	719 548,47	405 575,96	93 750,82		220 221,69
---	-------------------	-------------------	------------------	--	-------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
--	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 114,42			-1 114,42
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		1 114,42			-1 114,42
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 320,00	44 103,81			1 216,19
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET C	45 320,00	44 103,81			1 216,19
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	527 659,00	160 099,56	369 527,27		-1 967,83
74718	AUTRES SUBVENTIONS ETAT	63 768,00	8 632,00	60 630,00		-5 494,00
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	29 620,00	19 620,00	10 000,00		
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	214 749,00	214 747,64			1,36
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS	219 522,00	-82 900,08	298 897,27		3 524,81
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		572 979,00	205 317,79	369 527,27		-1 866,06

77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)		65,40			-65,40
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		65,40			-65,40
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b +c + d		572 979,00	205 383,19	369 527,27		-1 931,46

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	572 979,00	205 383,19	369 527,27		-1 931,46
---	-------------------	-------------------	-------------------	--	------------------

Pour information	146 569,47
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	11 680,00	11 602,32		77,68
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	11 680,00	11 602,32		77,68
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	4 500,00	303,60	115,50	4 080,90
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 500,00	303,60	115,50	2 080,90
2184	MOBILIER	2 000,00			2 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	47 350,49			47 350,49
2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	47 350,49			47 350,49
	Opérations d'équipement n°...				
	Total des dépenses d'équipement	63 530,49	11 905,92	115,50	51 509,07
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	63 530,49	11 905,92	115,50	51 509,07

	Reprises sur autofinancement antérieur				
	Charges transférées				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	63 530,49	11 905,92	115,50	51 509,07
---	------------------	------------------	---------------	------------------

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 203,24		-1 203,24
10222	F.C.T.V.A.		1 203,24		-1 203,24
138	Autres subv. d'investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières			1 203,24		-1 203,24
45...	Opé. pour compte de tiers n°...				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES			1 203,24		-1 203,24

040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00	13 038,08		0,92
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00	7 297,00		
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00	372,00		
28051	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 176,00	1 176,00		
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 277,00	3 276,08		0,92
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	766,00	766,00		
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151,00	151,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 039,00	13 038,08		0,92
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 039,00	13 038,08		0,92
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		13 039,00	14 241,32		-1 202,32

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	50 491,49

IV - ANNEXES							IV
							A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	3 CULTURE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
---------	--	---	-----------	--	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Dépenses réelles		11 905,92					11 905,92
- Équipements municipaux		11 905,92					11 905,92
- Équipements non municipaux (c/204)							
- Opérations financières							
Dépenses d'ordre							
Solde d'exécution reporté de N-1							
Total dépenses		11 905,92					11 905,92
Total recettes	64 732,81						64 732,81
Solde d'investissement	64 732,81	-11 905,92					52 826,89

RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses		115,50					115,50
Total RAR recettes							
Solde RAR investissement		-115,50					-115,50

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Total dépenses	13 038,08	185 625,99	14 468,40	26 599,85	156 442,56	103 151,90	499 326,78
Total recettes	146 569,47	214 011,20	7 105,40	13 632,00	308 141,86	32 020,00	721 479,93
Solde de fonctionnement	133 531,39	28 385,21	-7 363,00	-12 967,85	151 699,30	-71 131,90	222 153,15

RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses							
Total RAR recettes							
Solde RAR fonctionnement							

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art.	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLE S	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATI ONS PUBLIQUES LOCALES	3 CULTURE	5 INTERVENTIO NS SOCIALES ET SANTE	8 AMENAGEMEN T ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEME NT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
------	---------	--	--	-----------	---	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES								
Total dépenses investissement			11 905,92					11 905,92
Dépenses réelles			11 905,92					11 905,92
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		11 602,32					11 602,32
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		303,60					303,60
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
<i>Dépenses d'ordre</i>								
001 Solde d'exécution reporté de N-1								
RECETTES								
Total recettes investissement		64 732,81						64 732,81
Recettes réelles		1 203,24						1 203,24
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 203,24						1 203,24
Opérations pour compte de tiers								
<i>Recettes d'ordre</i>		13 038,08						13 038,08
040	OPERATION D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 038,08						13 038,08
001 Solde d'exécution reporté de N-1		50 491,49						50 491,49

FONCTIONNEMENT

DEPENSES								
Total dépenses fonctionnement		13 038,08	185 625,99	14 468,40	26 599,85	156 442,56	103 151,90	499 326,78
Dépenses réelles			185 625,99	14 468,40	26 599,85	156 442,56	103 151,90	486 288,70
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		76 795,84	14 468,40	23 217,25	51 588,43	68 710,28	234 780,20
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		105 088,15		3 382,60	100 896,13	34 441,62	243 808,50
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		542,00					542,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 200,00			3 958,00		7 158,00
<i>Dépenses d'ordre</i>		13 038,08						13 038,08
042	OPERATION D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 038,08						13 038,08
002 Déficit de fonctionnement reporté								
RECETTES								
Total recettes fonctionnement		146 569,47	214 011,20	7 105,40	13 632,00	308 141,86	32 020,00	721 479,93
Recettes réelles			214 011,20	7 105,40	13 632,00	308 141,86	32 020,00	574 910,46
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		636,00			478,42		1 114,42
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DI					44 103,81		44 103,81
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		213 375,20	7 040,00	13 632,00	263 559,63	32 020,00	529 626,83
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			65,40				65,40
<i>Recettes d'ordre</i>								
002 Excédent de fonctionnement reporté		146 569,47						146 569,47

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATIO N GENERALE	04 RELATIONS INTERNATIONAL ES	Total
DEPENSES		13 038,08	185 625,99		198 664,07
Réalisations		13 038,08	185 625,99		198 664,07
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		76 795,84		76 795,84
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		440,00		440,00
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		2 000,00		2 000,00
60621	COMBUSTIBLES		3 000,00		3 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		761,87		761,87
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		1 934,13		1 934,13
6135	LOCATIONS MOBILIERES		7 969,05		7 969,05
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS		684,60		684,60
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES		2 308,80		2 308,80
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		169,00		169,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES		318,00		318,00
6228	DIVERS		22 581,70		22 581,70
6232	FETES ET CEREMONIES		1 701,40		1 701,40
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		180,00		180,00
6238	DIVERS		14 080,00		14 080,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		208,63		208,63
6256	MISSIONS		3 965,50		3 965,50
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		1 929,82		1 929,82
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		2 441,70		2 441,70
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		100,00		100,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		8 500,00		8 500,00
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		900,00		900,00
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES		621,64		621,64
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		105 088,15		105 088,15
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		462,20		462,20
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		60,68		60,68
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		1 347,22		1 347,22
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE		5 340,19		5 340,19
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE		32,35		32,35
64131	REMUNERATION		71 079,26		71 079,26
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		18 131,70		18 131,70
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE		4 913,89		4 913,89
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC		3 720,66		3 720,66
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 038,08			13 038,08
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	13 038,08			13 038,08
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		542,00		542,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS		542,00		542,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 200,00		3 200,00
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX		3 200,00		3 200,00
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES		146 569,47	214 011,20		360 580,67
Réalisations		146 569,47	214 011,20		360 580,67
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	146 569,47			146 569,47
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		636,00		636,00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		636,00		636,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		213 375,20		213 375,20
74718	AUTRES		24 900,00		24 900,00
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS		188 475,20		188 475,20
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		133 531,39	28 385,21		161 916,60

Libellé		Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE			
		020 ADMINISTRATIO N GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	023 INFORMATION, COMMUNICATIO N, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES
DEPENSES		170 724,59		13 200,00	1 701,40
Réalisations		170 724,59		13 200,00	1 701,40
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 894,44		13 200,00	1 701,40
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00			
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00			
60621	COMBUSTIBLES	3 000,00			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	761,87			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 934,13			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	7 969,05			
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	684,60			
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	2 308,80			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	169,00			
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	318,00			
6228	DIVERS	22 581,70			
6232	FETES ET CEREMONIES				1 701,40
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	180,00			
6238	DIVERS	880,00			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	208,63			
6256	MISSIONS	3 965,50			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 929,82			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 441,70			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	100,00			
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 500,00			
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	900,00			
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	621,64			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	105 088,15			
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	462,20			
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	60,68			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 347,22			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	5 340,19			
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	32,35			
64131	REMUNERATION	71 079,26			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	18 131,70			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	4 913,89			
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	3 720,66			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	542,00			
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	542,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 200,00			
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	3 200,00			
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES		214 011,20			
Réalisations		214 011,20			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	636,00			
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	636,00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	213 375,20			
74718	AUTRES	24 900,00			
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	188 475,20			
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE		43 286,61		-13 200,00	-1 701,40

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 - CULTURE

Libellé		30 SERVICES COMMUNS	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES			14 468,40	14 468,40
Réalisations			14 468,40	14 468,40
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		14 468,40	14 468,40
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		686,40	686,40
6228	DIVERS		13 782,00	13 782,00
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES			7 105,40	7 105,40
Réalisations			7 105,40	7 105,40
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		7 040,00	7 040,00
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTUR		7 040,00	7 040,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		65,40	65,40
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		65,40	65,40
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE			-7 363,00	-7 363,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

Libellé		51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES		26 599,85		26 599,85
Réalisations		26 599,85		26 599,85
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 217,25		23 217,25
6228	DIVERS	23 100,00		23 100,00
6256	MISSIONS	117,25		117,25
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 382,60		3 382,60
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	14,22		14,22
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2,37		2,37
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	41,47		41,47
64131	REMUNERATION	2 494,13		2 494,13
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	600,49		600,49
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	99,39		99,39
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	130,53		130,53
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES		13 632,00		13 632,00
Réalisations		13 632,00		13 632,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 632,00		13 632,00
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STR	13 632,00		13 632,00
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE		-12 967,85		-12 967,85

Libellé		Sous-fonction 51 SANTE		
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENT S SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE
DEPENSES		26 599,85		
Réalisations		26 599,85		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 217,25		
6228	DIVERS	23 100,00		
6256	MISSIONS	117,25		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 382,60		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	14,22		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2,37		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	41,47		
64131	REMUNERATION	2 494,13		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	600,49		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	99,39		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	130,53		
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES		13 632,00		
Réalisations		13 632,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 632,00		
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STR	13 632,00		
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE		-12 967,85		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé		81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES			11 262,01	145 180,55	156 442,56
Réalisations			11 262,01	145 180,55	156 442,56
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		209,75	51 378,68	51 588,43
6226	HONORAIRES			50 363,04	50 363,04
6256	MISSIONS		209,75	1 015,64	1 225,39
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		11 052,26	89 843,87	100 896,13
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		46,49	377,70	424,19
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		7,75	63,01	70,76
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		135,62	1 101,84	1 237,46
64131	REMUNERATION		8 155,99	66 264,19	74 420,18
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		1 963,63	15 953,71	17 917,34
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE		314,69	2 611,72	2 926,41
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC		428,09	3 471,70	3 899,79
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			3 958,00	3 958,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS			3 958,00	3 958,00
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES			44 103,81	264 038,05	308 141,86
Réalisations			44 103,81	264 038,05	308 141,86
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			478,42	478,42
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL			478,42	478,42
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		44 103,81		44 103,81
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCA		44 103,81		44 103,81
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			263 559,63	263 559,63
74718	AUTRES			44 362,00	44 362,00
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS			10 000,00	10 000,00
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS			26 272,44	26 272,44
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET F			182 925,19	182 925,19
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE			32 841,80	118 857,50	151 699,30

Libellé		Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN		Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT	
		820 SERVICES COMMUNS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES			11 262,01	145 180,55	
Réalisations			11 262,01	145 180,55	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		209,75	51 378,68	
6226	HONORAIRES			50 363,04	
6256	MISSIONS		209,75	1 015,64	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		11 052,26	89 843,87	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		46,49	377,70	
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		7,75	63,01	
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		135,62	1 101,84	
64131	REMUNERATION		8 155,99	66 264,19	
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		1 963,63	15 953,71	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE		314,69	2 611,72	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC		428,09	3 471,70	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			3 958,00	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS			3 958,00	
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES			44 103,81	264 038,05	
Réalisations			44 103,81	264 038,05	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			478,42	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL			478,42	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		44 103,81		
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCA		44 103,81		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			263 559,63	
74718	AUTRES			44 362,00	
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS			10 000,00	
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS			26 272,44	
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET F			182 925,19	
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE			32 841,80	118 857,50	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Libellé		90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	95 AIDES AU TOURISME	Total
DEPENSES		103 111,90	40,00	103 151,90
Réalisations		103 111,90	40,00	103 151,90
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 670,28	40,00	68 710,28
6228	DIVERS	67 977,58		67 977,58
6256	MISSIONS	692,70		692,70
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES		40,00	40,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	34 441,62		34 441,62
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	144,74		144,74
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	24,14		24,14
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	422,31		422,31
64131	REMUNERATION	25 394,86		25 394,86
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	6 114,07		6 114,07
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	1 012,39		1 012,39
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	1 329,11		1 329,11
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES		32 020,00		32 020,00
Réalisations		32 020,00		32 020,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	32 020,00		32 020,00
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	19 620,00		19 620,00
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	12 400,00		12 400,00
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE		-71 091,90	-40,00	-71 131,90

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	Total
DEPENSES			12 021,42	12 021,42
Réalizations			11 905,92	11 905,92
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		11 602,32	11 602,32
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		11 602,32	11 602,32
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		303,60	303,60
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		303,60	303,60
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12			115,50	115,50
RECETTES		64 732,81		64 732,81
Réalizations		64 732,81		64 732,81
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	50 491,49		50 491,49
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 038,08		13 038,08
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00		7 297,00
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00		372,00
28051	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 176,00		1 176,00
28183	AMS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 276,08		3 276,08
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	766,00		766,00
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151,00		151,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 203,24		1 203,24
10222	F.C.T.V.A.	1 203,24		1 203,24
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDES		64 732,81	-12 021,42	52 711,39

Libellé		Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE		
		020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	024 FETES ET CEREMONIES
DEPENSES		12 021,42		
Réalizations		11 905,92		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 602,32		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	11 602,32		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	303,60		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	303,60		
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12		115,50		
RECETTES				
Réalizations				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDES		-12 021,42		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des Amortissements	Durée de l'amortissement
	2017-REALISATION D UN FILM DIFFUSE SUR LE WEB	2 122,32		2 ans
	2017-EVOLUTION DEVELOPPEMENT DU SITE VALLEE 2.0	9 480,00		2 ans
	2051	11 602,32	0,00	
	2017-PAIRE ACCOUDOIRS SIEGE DE BUREAU	303,60		3 ans
	2183	303,60	0,00	
Acquisitions à titre onéreux		11 905,92	0,00	

Acquisitions à titre gratuit	NEANT
-------------------------------------	--------------

Mise à disposition	NEANT
---------------------------	--------------

Affectation	NEANT
--------------------	--------------

Mise en concession ou affermage	NEANT
--	--------------

DIVERS	NEANT
---------------	--------------

TOTAL GÉNÉRAL	11 905,92	0,00	
----------------------	------------------	-------------	--

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 10.2
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	

Modalités d'acquisition Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de la cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Cessions à titre gratuit	NEANT					
--------------------------	-------	--	--	--	--	--

Mise à disposition	NEANT					
--------------------	-------	--	--	--	--	--

Affectation	NEANT					
-------------	-------	--	--	--	--	--

Mise en concession ou affermage	NEANT					
---------------------------------	-------	--	--	--	--	--

Mise à la réforme	NEANT					
-------------------	-------	--	--	--	--	--

DIVERS	NEANT					
--------	-------	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
----------------------	-------------	--	-------------	-------------	-------------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ÉLÉMENTS DU BILAN MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	A 3

PROCEDURE	CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL		Délibérations du
AMORTISSEMENTS			25/01/2000 n° 00.107
	Catégories de bien amortis : <u>Immobilisations incorporelles</u> 202 - Frais d'étude urbanisme 2031 - Frais d'études 2033 - Frais d'insertion 204... - Subventions d'équipement immobilisations corporelles 204... - Subventions d'équipement immobilisations incorporelles 205 - Acquisition de Logiciels <u>Biens corporels renouvelables</u> 2151 - Installations réseaux de voirie (réseaux dont la collectivité est propriétaire) 2152 - Installations de voirie 2153 - Réseaux divers (adduction d'eau, assainissement, réseaux câblés, électrification) 21561 - Acquisition matériel roulant d'incendie de secours et de défense civile 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie de secours et de défense civile 21571 - Matériel roulant de voirie 21578 - Autre matériel et outillage de voirie 2158 - Autre matériel et outillage techniques Équipement de garage et station Coffre fort 2182 - Matériel de transport servant au transport de personnes Matériel de transport servant au transport de marchandises, matières et produits 2183 - Matériel de bureau électrique et électronique Matériel informatique 2184 - Mobilier 2185 - Autres immobilisations corporelles 2188 - Divers matériel : équipement des cuisines et équipements sportifs Équipement médical : appareils de laboratoires Autres	Durée : 6 ans 5 ans 5 ans 5 ans 15 ans 2 ans 6 ans 6 ans 6 ans 6 ans 6 ans 6 ans 6 ans 6 ans 12 ans 20 ans 7 ans 6 ans 5 ans 3 ans 12 ans 3 ans 10 ans 5 ans 6 ans	30/06/2008 n° 08.501

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D 001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 039,00	14 241,32
Ressources propres externes de l'année (a)			1 203,24
10222	F.C.T.V.A.		1 203,24
Ressources propres internes de l'année (b)		13 039,00	13 038,08
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00	7 297,00
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00	372,00
28051	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 176,00	1 176,00
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 277,00	3 276,08
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	766,00	766,00
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151,00	151,00
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R 001 de l'exercice précédent	Affectation R 1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	14 241,32		50 491,49		64 732,81

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	
Ressources propres disponibles IV	64 732,81
Solde V = IV - II	+64 732,81

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents contractuels	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	0	1	1
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4	0	4	0	3	3
Attaché territorial	A	2	0	2	0	1,50	1,50
Adjoints Administratifs 2ème classe	C	2	0	2	0	1	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	0	1	1
Attaché territorial	A	1	0	1	0	1	1
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	0	1	1
Attaché territorial	A	1	0	1	0	1	1
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL		7	0	7	0	5,50	5,50

<u>Agents non titulaires en fonction au 01/01/2018</u>	Catégorie	Secteur	Rémunération		Contrat	
			Indice majoré	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Directrice	A	ADMI	821			C.D.I.
Attaché territorial	A	ADMI	468			C.D.D.
Attaché territorial	A	URB	532			C.D.D.
Attaché territorial	A	ADMI	664			C.D.D.
Attaché territorial	A	ANIM	505			C.D.D.
Un adjoint administratif principal 2° classe	C	ADMI	380			C.D.D.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION	C3.1
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE L4epci	

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
Établissements publics de coopération intercommunale			0,00
Autres organismes de regroupement			542,00
ATDA - Agence technique départementale de l'Alier	2017		542,00

IV - ANNEXES				IV
ETAT DES RESTES À RÉALISER				
Section de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Restes à Réaliser
DÉPENSES		719 548,47	499 326,78	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	275 535,58	234 780,20	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00	440,00	
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00	2 000,00	
60621	COMBUSTIBLES	3 000,00	3 000,00	
60623	ALIMENTATION	720,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00	686,40	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 600,00	761,87	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 200,00	1 934,13	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	400,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	8 000,00	7 969,05	
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	1 500,00	684,60	
6156	MAINTENANCE	1 200,00		
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 500,00	2 308,80	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00	169,00	
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00	318,00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 400,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	400,00		
6226	HONORAIRES	51 041,00	50 363,04	
6228	DIVERS	138 834,58	127 441,28	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 200,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	2 700,00	1 701,40	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500,00	180,00	
6238	DIVERS	14 200,00	14 080,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 400,00	208,63	
6256	MISSIONS	2 000,00	6 000,84	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 000,00	1 929,82	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000,00	2 441,70	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 000,00	100,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 500,00	8 500,00	
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	900,00	900,00	
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	7 000,00	661,64	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	267 422,00	243 808,50	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	959,00	1 045,35	
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	167,00	157,95	
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	3 161,00	3 048,46	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE		5 340,19	
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE		32,35	
64131	REMUNERATION	194 112,00	173 388,43	
64138	INDEMNITES NON TITULAIRES			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	46 557,00	42 763,60	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	7 348,00	8 952,08	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	10 078,00	9 080,09	
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	934,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	400,00		
6488	AUTRES CHARGES	3 706,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	542,00	
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 000,00	542,00	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES			
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	142 551,89	7 158,00	
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	3 200,00	3 200,00	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	139 351,89	3 958,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMO INCORPORELLES ET CORPORELLES	13 039,00	13 038,08	

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES RESTES À RÉALISER	

Section de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Restes à Réaliser
DÉPENSES		719 548,47	499 326,78	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	275 535,58	234 780,20	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00	440,00	
RECETTES		719 548,47	721 479,93	0,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 114,42	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		1 114,42	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 320,00	44 103,81	
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE DES ECOLES	45 320,00	44 103,81	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	527 659,00	529 626,83	
74718	AUTRES	63 768,00	69 262,00	
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	29 620,00	29 620,00	
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	214 749,00	214 747,64	
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTUREL	219 522,00	215 997,19	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		65,40	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		65,40	
002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ DE N-1	146 569,47	146 569,47	

RÉSULTAT	0,00	222 153,15	0,00
-----------------	-------------	-------------------	-------------

Section d'Investissement		Prévu	Réalisé	Restes à Réaliser
DÉPENSES		63 530,49	11 905,92	115,50
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 680,00	11 602,32	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	11 680,00	11 602,32	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 500,00	303,60	115,50
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 500,00	303,60	115,50
2184	MOBILIER	2 000,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	47 350,49		
2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	47 350,49		

RECETTES		63 530,49	64 732,81	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 203,24	
10222	F.C.T.V.A.		1 203,24	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00	13 038,08	
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00	7 297,00	
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00	372,00	
28051	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 176,00	1 176,00	
28183	AMTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 277,00	3 276,08	
28184	AMTS MOBILIER	766,00	766,00	
28188	AMTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151,00	151,00	
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ N-1	50 491,49	50 491,49	

RÉSULTAT	0,00	52 826,89	-115,50
-----------------	-------------	------------------	----------------


 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
 Pays de La Vallée de Montluçon et du Cher

L'Ordonnateur,


 Trésorerie Principale Montluçon

Le Comptable,
 TRÉSORERIE DE MONTLUÇON MUNICIPALE
 Quai Forey
 CS 30567
 03108 MONTLUÇON CEDEX

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	63 530,49	11 905,92	115,50	51 509,07
RECETTES	63 530,49	14 241,32		49 289,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	719 548,47	499 326,78		220 221,69
RECETTES	719 548,47	574 910,46		144 638,01

2 - BUDGETS ANNEXES - 02 : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIA N° SIRET : 20005175300024

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	66 990,17	3 182,00		63 808,17
RECETTES	66 990,17	16 180,85		50 809,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	111 928,58	60 284,66		51 643,92
RECETTES	111 928,58	49 018,80		62 909,78

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	130 520,66	15 087,92	115,50	115 317,24
RECETTES	130 520,66	30 422,17		100 098,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	831 477,05	559 611,44		271 865,61
RECETTES	831 477,05	623 929,26		207 547,79
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	961 997,71	574 699,36	115,50	387 182,85
TOTAL GENERAL DES RECETTES	961 997,71	654 351,43		307 646,28

REPUBLIQUE FRANCAISE

Schéma de COhésion Territoriale

Agrégé au budget principal
PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
numéro SIRET : 200 051 753 00016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE MONTLUÇON

M14

COMPTE ADMINISTRATIF **voté par nature**

BUDGET : 02 Budget annexe
Schéma de Cohérence Territoriale
numéro SIRET : 250 300 944 00023

ANNEE 2017



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau DU CHAPITRE pour la section de fonctionnement ;
- au niveau DU CHAPITRE pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : AUCUN

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III – Les provisions sont : aucune provision

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	60 284,66	49 018,80	-11 265,86
	Section d'investissement	3 182,00	16 180,85	12 998,85
		+	+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)		43 309,58	43 309,58
	Report en section d'investissement (001)		38 009,17	38 009,17
		=	=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	63 466,66	146 518,40	83 051,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	60 284,66	92 328,38	32 043,72
	Section d'investissement	3 182,00	54 190,02	51 008,02
	TOTAL CUMULE	63 466,66	146 518,40	83 051,74

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 500,00				14 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 320,00	44 103,81			1 216,19
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
Total des dépenses de gestion courante		59 820,00	44 103,81			15 716,19
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 927,58				30 927,58
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		95 747,58	44 103,81			51 643,77
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00	16 180,85			0,15
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 181,00	16 180,85			0,15
TOTAL		111 928,58	60 284,66			51 643,92

Pour information					
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	65 437,00	11 422,80	34 414,00		19 600,20
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Total des recettes de gestion courante		65 437,00	11 422,80	34 414,00		19 600,20
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		65 437,00	11 422,80	34 414,00		19 600,20
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00	3 182,00			
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 182,00	3 182,00			
TOTAL		68 619,00	14 604,80	34 414,00		19 600,20

Pour information					
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	43 309,58				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	62 023,17			62 023,17
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des dépenses d'équipement		62 023,17			62 023,17
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES	1 785,00			
Total des dépenses financières		1 785,00			1 785,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		63 808,17			63 808,17
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00	3 182,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 182,00	3 182,00		
TOTAL		66 990,17	3 182,00		63 808,17
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	12 800,00			12 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des recettes d'équipement		12 800,00			12 800,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
Total des recettes financières					
45..	Total des opé. pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		12 800,00			12 800,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00	16 180,85		0,15
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 181,00	16 180,85		0,15
TOTAL		28 981,00	16 180,85		12 800,15
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		38 009,17			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	44 103,81		44 103,81
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		16 180,85	16 180,85
Dépenses de fonctionnement - Total		44 103,81	16 180,85	60 284,66

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			
--	--	--	--

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		3 182,00	3 182,00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total			3 182,00	3 182,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			
--	--	--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	45 836,80		45 836,80
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 182,00	3 182,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		45 836,80	3 182,00	49 018,80

Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			43 309,58

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		16 180,85	16 180,85
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
45...	Opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total			16 180,85	16 180,85

Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			38 009,17

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 500,00				14 500,00
6226	HONORAIRES	10 000,00				10 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 500,00				1 500,00
6238	DIVERS	3 000,00				3 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 320,00	44 103,81			1 216,19
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	45 320,00	44 103,81			1 216,19
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		59 820,00	44 103,81			15 716,19

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	30 927,58				30 927,58
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 927,58				30 927,58
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	5 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		95 747,58	44 103,81			51 643,77

042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00	16 180,85			0,15
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMPOS INCORPORELLES ET CORPOREL	16 181,00	16 180,85			0,15
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 181,00	16 180,85			0,15
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 181,00	16 180,85			0,15

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		111 928,58	60 284,66			51 643,92
---	--	-------------------	------------------	--	--	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
--	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	65 437,00	11 422,80	34 414,00		19 600,20
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	11 423,00	11 422,80			0,20
7477	SUBVENTIONS ET PART BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	54 014,00		34 414,00		19 600,00
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		65 437,00	11 422,80	34 414,00		19 600,20

TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	65 437,00	11 422,80	34 414,00		19 600,20
---	------------------	------------------	------------------	--	------------------

042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00	3 182,00			
777	QUOTE PART SUBV INVEST TRANSFEREES AU RESULTAT D'EXERCICE	3 182,00	3 182,00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 182,00	3 182,00			

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	68 619,00	14 604,80	34 414,00		19 600,20
---	------------------	------------------	------------------	--	------------------

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	43 309,58

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	62 023,17			62 023,17
202	FRAIS LIES A REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME ET NUMERISATION CADA	42 023,17			42 023,17
2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	20 000,00			20 000,00
	Opérations d'équipement n°...				
	Total des dépenses d'équipement	62 023,17			62 023,17
020	DEPENSES IMPREVUES	1 785,00			
	Total des dépenses financières	1 785,00			1 785,00
45...	Opé. pour compte de tiers n°...				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	63 808,17			63 808,17
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00	3 182,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	3 182,00	3 182,00		
13911	SUBV EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ETS NATIONAUX	3 182,00	3 182,00		
	Charges transférées				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 182,00	3 182,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	66 990,17	3 182,00		63 808,17
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	12 800,00			12 800,00
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAL	12 800,00			12 800,00
Total des recettes d'équipement		12 800,00			12 800,00
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		12 800,00			12 800,00

040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00	16 180,85		0,15
2802	AMTS FRAIS LIES A LA REALISATION DE DOC URBANISME & NUMERISATION	16 181,00	16 180,85		0,15
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 181,00	16 180,85		0,15
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 181,00	16 180,85		0,15
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		28 981,00	16 180,85		12 800,15

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	38 009,17

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	TOTAL
---------	----------------------------------	---	--	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)				
Dépenses réelles				
- Équipements municipaux				
- Équipements non municipaux (c/204)				
- Opérations financières				
Dépenses d'ordre	3 182,00			3 182,00
Solde d'exécution reporté de N-1				
Total dépenses	3 182,00			3 182,00
Total recettes	54 190,02			54 190,02
Solde d'investissement	51 008,02			51 008,02

RESTES A REALISER au 31/12/N				
Total RAR dépenses				
Total RAR recettes				
Solde RAR investissement				

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)				
Total dépenses	16 180,85		44 103,81	60 284,66
Total recettes	46 491,58		45 836,80	92 328,38
Solde de fonctionnement	30 310,73		1 732,99	32 043,72

RESTES A REALISER au 31/12/N				
Total RAR dépenses				
Total RAR recettes				
Solde RAR fonctionnement				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art.	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	TOTAL
------	---------	----------------------------------	---	---	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Total dépenses investissement		3 182,00		3 182,00
Dépenses réelles				
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>3 182,00</i>		<i>3 182,00</i>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00
001 Solde d'exécution reporté de N-1				
RECETTES				
Total recettes investissement		54 190,02		54 190,02
Recettes réelles				
Opérations pour compte de tiers				
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>16 180,85</i>		<i>16 180,85</i>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 180,85		16 180,85
001 Solde d'exécution reporté de N-1		38 009,17		38 009,17

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Total dépenses fonctionnement		16 180,85	44 103,81	60 284,66
Dépenses réelles			44 103,81	44 103,81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		44 103,81	44 103,81
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>16 180,85</i>		<i>16 180,85</i>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 180,85		16 180,85
002 Déficit de fonctionnement reporté				
RECETTES				
Total recettes fonctionnement		46 491,58	45 836,80	92 328,38
Recettes réelles			45 836,80	45 836,80
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		45 836,80	45 836,80
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>3 182,00</i>		<i>3 182,00</i>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00
002 Excédent de fonctionnement reporté		43 309,58		43 309,58

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	Total
DEPENSES		16 180,85		16 180,85
Réalisations		16 180,85		16 180,85
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 180,85		16 180,85
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMPOS INCORPORELLES ET CORPORELLES	16 180,85		16 180,85
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES		46 491,58		46 491,58
Réalisations		46 491,58		46 491,58
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	43 309,58		43 309,58
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00
777	QUOTE PART SUBVENTIONS INVEST TRANSFEREES AU RESULTAT D'EXERCICE	3 182,00		3 182,00
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE		30 310,73		30 310,73

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé		81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	Total
DEPENSES			44 103,81	44 103,81
Réalisations			44 103,81	44 103,81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		44 103,81	44 103,81
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		44 103,81	44 103,81
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES			45 836,80	45 836,80
Réalisations			45 836,80	45 836,80
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		45 836,80	45 836,80
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS		11 422,80	11 422,80
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUC		34 414,00	34 414,00
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE			1 732,99	1 732,99

Libellé		Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN		
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN
DEPENSES				44 103,81
Réalisations				44 103,81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			44 103,81
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR			44 103,81
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES				45 836,80
Réalisations				45 836,80
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			45 836,80
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS			11 422,80
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUC			34 414,00
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE				1 732,99

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	Total
DEPENSES		3 182,00		3 182,00
Réalisations		3 182,00		3 182,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETS NATIONAUX	3 182,00		3 182,00
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES		54 190,02		54 190,02
Réalisations		54 190,02		54 190,02
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	38 009,17		38 009,17
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 180,85		16 180,85
2802	AMTS FRAIS LIES A LA REALISATION DE DOC URBANISME & NUMERISATION CADASTRE	16 180,85		16 180,85
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser au 31/12				
SOLDES		51 008,02		51 008,02

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des Amortissements	Durée de l'amortissement
				6 ans
	202	0,00	0,00	

Acquisitions à titre onéreux	NEANT
------------------------------	-------

Acquisitions à titre gratuit	NEANT
------------------------------	-------

Mise à disposition	NEANT
--------------------	-------

Affectation	NEANT
-------------	-------

Mise en concession ou affermage	NEANT
---------------------------------	-------

DIVERS	NEANT
--------	-------

TOTAL GÉNÉRAL	0,00	0,00	
----------------------	-------------	-------------	--

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 10.2
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	

Modalités d'acquisition Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de la cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux	NEANT					
Cessions à titre gratuit	NEANT					
Mise à disposition	NEANT					
Affectation	NEANT					
Mise en concession ou affermage	NEANT					
Mise à la réforme	NEANT					
DIVERS	NEANT					
TOTAL GÉNÉRAL	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ÉLÉMENTS DU BILAN	A3
MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	

PROCEDURE	CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL	Délibérations du
AMORTISSEMENT		25/01/2000 n° 00.107
	Catégories de bien amortis : <u>Immobilisations incorporelles</u> 202 - Frais d'étude urbanisme 6 ans 2031 - Frais d'études 5 ans 2033 - Frais d'insertion 5 ans 204...1 - Subventions d'équipement pour les biens mobiliers, matériel, études 5 ans 204...2 - Subventions d'équipement pour les biens immobiliers ou les installations 15 ans 204...3 - Subventions d'équipement pour les projets d'infrastructure d'intérêts nationaux 30 ans 205 - Acquisition de Logiciels 2 ans <u>Biens corporels renouvelables</u> 2151 - Installations réseaux de voirie (réseaux dont la collectivité est propriétaire) 6 ans 2152 - Installations de voirie 6 ans 2153 - Réseaux divers (adduction d'eau, assainissement, réseaux câblés, électrification) 6 ans 21561 - Acquisition matériel roulant d'incendie de secours et de défense civile 6 ans 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie de secours et de défense civile 6 ans 21571 - Matériel roulant de voirie 6 ans 21578 - Autre matériel et outillage de voirie 6 ans 2158 - Autre matériel et outillage techniques 6 ans Équipement de garage et station 12 ans Coffre fort 20 ans 2182 - Matériel de transport servant au transport de personnes 7 ans Matériel de transport servant au transport de marchandises, matières et produits 6 ans 2183 - Matériel de bureau électrique et électronique 5 ans Matériel informatique 3 ans 2184 - Mobilier 12 ans 2185 - Autres immobilisations corporelles 3 ans 2188 - Divers matériel : équipement des cuisines et équipements sportifs 10 ans Équipement médical : appareils de laboratoires 5 ans Autres 6 ans	30/06/2008 n° 08.501

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		4 967,00	3 182,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 967,00	3 182,00
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETS NATIONAUX	3 182,00	3 182,00
020	Dépenses imprévues	1 785,00	

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D 001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 182,00			3 182,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		16 181,00	16 180,85
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b)		16 181,00	16 180,85
2802	AMTS FRAIS LIES A LA REALISATION DE DOC URBANISME & NUMERISATION CADASTRE	16 181,00	16 180,85
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R 001 de l'exercice précédent	Affectation R 1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	16 180,85		38 009,17		54 190,02

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	3 182,00
Ressources propres disponibles IV	54 190,02
Solde V = IV - II	+51 008,02



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Séance du 27 juin 2018

18.
COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE

Mesdames, Messieurs,

Le comité syndical délibérant sur les comptes administratifs définitifs de l'exercice 2017 dressés par Monsieur Daniel DUGLÉRY – Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

01 – Budget principal

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		50 491,49		146 569,47	0,00	197 060,96
Résultats affectés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	11 905,92	14 241,32	499 326,78	574 910,46	511 232,70	589 151,78
Totaux :	11 905,92	64 732,81	499 326,78	721 479,93	511 232,70	786 212,74
Résultats de clôture	52 826,89		222 153,15		274 980,04	
Restes à réaliser	115,50				115,50	0,00
Totaux cumulés :	12 021,42	64 732,81	499 326,78	721 479,93	511 348,20	786 212,74

Résultats définitifs	52 711,39	222 153,15	274 864,54
-----------------------------	------------------	-------------------	-------------------

02 – Budget SCOT

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		38 009,17		43 309,58	0,00	81 318,75
Résultats affectés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	3 182,00	16 180,85	60 284,66	49 018,80	63 466,66	65 199,65
Totaux :	3 182,00	54 190,02	60 284,66	92 328,38	63 466,66	146 518,40
Résultats de clôture	51 008,02		32 043,72		83 051,74	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés :	3 182,00	54 190,02	60 284,66	92 328,38	63 466,66	146 518,40

Résultats définitifs	51 008,02	32 043,72	83 051,74
-----------------------------	------------------	------------------	------------------

2. Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus – après que le Président soit sorti de la salle - .
5. Approuve les annexes.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY



Séance du 27 juin 2018

**18.
AFFECTATIONS DES RESULTATS 2017
BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE**

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les affectations de résultat suivantes :

01 – Budget principal :

- α Le résultat positif de clôture en investissement soit 52 826.89 € est porté au compte 001 "résultat d'investissement reporté" du budget.
- α Le résultat négatif "des Restes à réaliser" en investissement soit – 115.50 € est constaté.
- α Le résultat positif de clôture en fonctionnement soit 222 153.15 € est porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2018.

➤ Les résultats repris au budget primitif 2018 sont conformes au compte administratif définitif 2017 et compte de gestion 2017.

02 – Budget annexe SCOT :

- α Le résultat positif de clôture en investissement soit 52 008.02 € est porté au compte 001 "résultat d'investissement reporté" du budget.
- α Le résultat positif de clôture en fonctionnement soit 32 043.72 € est porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2018.

➤ Les résultats repris au budget primitif 2018 sont conformes au compte administratif définitif 2017 et compte de gestion 2017.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Séance du 27 juin 2018

18. 161.

**COMPTES DE GESTION 2017
BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE**

Mesdames, Messieurs,

Le Comité syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

— déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY

003030

TRES. MONTLUCON MUNICIPALE

40500 PAYS VALLEE PETR

ORIGINE DU DOCUMENT : francoise.pouzet

Libellé du poste comptable : TRES. MONTLUCON MUNIC

Date à considérer dans les messages de supervision

Filtre : Edition Provisoire : 0

Filtre : A Viser : 1

Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

Document déposé
le
29 JUIN 2018
à la sous-préfecture
de Montluçon

TRÉSOR PUBLIC

TRES. MONTLUCON MUNICIPALE

N° CODIQUE 003030

Date d'édition : 27/02/2018

IDENTIFIANT BUDGET 40500

N° de SIRET 20005175300016

PAYS VALLEE PETR

BUDGET PRINCIPAL

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2017**

PRÉSENTÉ À

M le directeur départemental des finances publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

MME Sophie LAMOTTE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2017 AU 27/02/2018

N° CODIQUE 003030
TRES. MONTLUCON MUNICIPALE
Date d'édition : 27/02/2018
L5.0.005.021

Population : 89437
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.
Exercice 2017

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	33
1 Balance des comptes	Etat III-1 34
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 50
4EME PARTIE : Page des signatures	51

SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	39,40	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	25,33
Constructions	0,00	Réserves	38,89
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisations d'immobilisations	-3,45
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau	146,57
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice	75,58
Autres immobilisations corporelles	7,98	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	7,98	Subventions non transférables	39,43
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	47,38	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	322,36
Créances	369,53	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	167,64	Fournisseurs	91,52
Autres actifs circulant	-50,00	Autres dettes à court terme	55,87
TOTAL ACTIF CIRCULANT	487,17	Total dettes à court terme	147,39
Comptes de régularisations	0,00	TOTAL DETTES	147,39
		Comptes de régularisations	64,80
TOTAL ACTIF	534,55	TOTAL PASSIF	534,55

40500 - PAYS VALLEE PETR
BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	744,00	4 842,91	5 214,91
	Autres immobilisations incorporelles	93 614,48	34 552,32	31 423,00
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Terrains en toute propriété			
	Constructions en toute propriété			
	Construction sur sol autrui en tte prop			
	Réseaux installations voirie rés divers	789,10	0,00	0,00
	Collections et oeuvres d'art			
	Autres immobilisations corporelles	103 751,07	7 984,50	11 873,98
	Immobilisations corporelles en cours			
	Immo affect à service non personnalisé			
	Immo en concess afferm à dispo immo aff			
	Terrains reçus au titre de mise à dispo			
	Construc reçues au titre mise à dispo			
	Construction sur sol autrui mise à dispo			
	Réseaux installations voirie rés divers			
	Collections et oeuvres d'art			
	Autres immobilisations corporelles			
	MONTANT A REPORTER	203 741,56	156 361,83	47 379,73
				48 511,89

40500 - PAYS VALLEE PETR

BILAN (en Euros)

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	203 741,56	156 361,83	47 379,73	48 511,89
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reques au titre d'affectation				
	Construct sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	203 741,56	156 361,83	47 379,73	48 511,89

40500 - PAYS VALLEE PETR

BILAN (en Euros)

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains			
	Production autre que terrains			
	Autres stocks			
	Redevables et comptes rattachés			
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes			
	Créances sur l'Etat et collec publiques	0,00	369 527,27	107 283,35
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées			
	Opérations pour le compte de tiers			
	Autres créances			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	0,00	167 643,17	202 754,48
	Avances de trésorerie	0,00	-50 000,00	0,00
	Charges constatées d'avance			
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	0,00	487 170,44	310 037,83

40500 - PAYS VALLEE PETR

BILAN (en Euros)

[illegible]

40500 - PAYS VALLEE PETR

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collee de rattachement		
	Réserves	38 890,67	38 890,67
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	146 569,47	196 639,80
	Résultat de l'exercice	75 583,68	-50 070,33
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-3 446,36	-3 446,36
	Fonds globalisés	25 329,94	24 126,70
	Subventions non transférables	39 432,37	39 432,37
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	322 359,77	245 572,85

40500 - PAYS VALLEE PETR

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

40500 - PAYS VALLEE PETR

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	91 516,28	31 658,12
	Dettes fiscales et sociales	78,38	0,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	48 637,74	81 318,75
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	7 158,00	0,00
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	147 390,40	112 976,87

40500 - PAYS VALLEE PETR

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	64 800,00	0,00
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	64 800,00	0,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	534 550,17	358 549,72

40500 - PAYS VALLEE PETR

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	529,63	343,10
Produits des services	44,10	43,04
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	573,73	386,14
Traitements, salaires, charges sociales	238,44	284,50
Achats et charges externes	234,78	112,50
Participations et interventions	0,54	6,23
Dotations aux amortissements et provisions	13,04	27,79
Autres charges	4,25	5,19
Charges courantes non financières	491,05	436,21
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	82,68	-50,07
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RÉSULTAT COURANT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT	82,68	-50,07
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	7,16	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-7,09	0,00
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	75,58	-50,07

40500 - PAYS VALLEE PETR

COMPTÉ DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	44 103,81	43 036,72
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	529 626,83	343 101,04
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	573 730,64	386 137,76
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	177 646,55	215 351,03
Charges sociales	60 795,77	69 148,08
Achats et charges externes	234 780,20	112 499,57
Impôts et taxes	4 251,76	4 291,15
Dotations amortissements des immob	13 038,08	27 787,26
Dot amort sur charges à répartir		

40500 - PAYS VALLEE PETR

COMPTE DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges		900,00
Contingents et participations	542,00	536,00
Subventions		5 695,00
TOTAL II	491 054,36	436 208,09
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	82 676,28	-50 070,33
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

40500 - PAYS VALLEE PETR

COMPTES DE RÉSULTAT 1

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	82 676,28	-50 070,33
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	65,40	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalisés(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	65,40	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion-Autres opérations	3 200,00	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalisés(positives)transf à investist		
Charg except op capital-Autres opérations	3 958,00	
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	7 158,00	

ANNEXE

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2017[illegible]

40500 - PAYS VALLEE PETR

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2017

[illegible]

EXECUTION BUDGETAIRE

40500 - PAYS VALLEE PETR

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	63 530,49	719 548,47	783 078,96
Titres de recettes émis (b)	14 241,32	682 193,81	696 435,13
Réductions de titres (c)	0,00	107 283,35	107 283,35
Recettes nettes (d = b - c)	14 241,32	574 910,46	589 151,78
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	63 530,49	719 548,47	783 078,96
Mandats émis (f)	11 905,92	530 482,47	542 388,39
Annulations de mandats (g)	0,00	31 155,69	31 155,69
Dépenses nettes (h = f - g)	11 905,92	499 326,78	511 232,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 335,40	75 583,68	77 919,08
(h - d) Déficit			

40500 - PAYS VALLEE PETR

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	50 491,49	0,00	2 335,40	0,00	52 826,89
Fonctionnement	146 569,47	0,00	75 583,68	0,00	222 153,15
TOTAL I	197 060,96	0,00	77 919,08	0,00	274 980,04
II - Budgets des services à caractère administratif					
SCOT PAYS VALLEE PETR					
Investissement	38 009,17	0,00	12 998,85	0,00	51 008,02
Fonctionnement	43 309,58	0,00	-11 265,86	0,00	32 043,72
Sous-Total	81 318,75	0,00	1 732,99	0,00	83 051,74
TOTAL II	81 318,75	0,00	1 732,99	0,00	83 051,74
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	278 379,71	0,00	79 652,07	0,00	358 031,78

40500 - PAYS VALLEE PETR
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

[illegible]

40500 - PAYS VALLEET PETR

[illegible]

40500 - PAYS VALLEE PETR
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

[illegible]

40500 - PAYS VALLEE PETR

[illegible]

40500 - PAYS VALLEE PETR
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

[illegible]

40500 - PAYS VALLEE PETR

[illegible]

40500 - PAYS VALLEE PETR
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

[illegible]

40500 - PAYS VALLEE PETR

[illegible]

003030

TRES. MONTLUCON MUNICIPALE

40500 PAYS VALLEE PETR

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2051	Concessions et droits similaires	11 602,32		11 602,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	11 602,32		11 602,32
2183	Matériel de bureau et matériel informati	303,60		303,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	303,60		303,60
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 905,92		11 905,92
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 905,92		11 905,92
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	11 905,92		11 905,92

003030
TRES. MONTLUCON MUNICIPALE

40500 PAYS VALLEE PETR
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (	1 203,24		1 203,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 203,24		1 203,24
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 203,24		1 203,24
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 203,24		1 203,24
28032	Amortissements frais de recherche et de	7 297,00		7 297,00
2804131	Biens mobiliers, matériel et études	372,00		372,00
28051	Concessions et droits similaires	1 176,00		1 176,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	3 276,08		3 276,08
28184	Mobilier	766,00		766,00
28188	Amortissements autres immobilisations co	151,00		151,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 038,08		13 038,08
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 038,08		13 038,08
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	14 241,32		14 241,32

003030

TRES. MONTLUCON MUNICIPALE

40500 PAYS VALLEE PETR
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	600,00	160,00	440,00
60612	Achats non stockés de fournitures non st	3 840,00	1 840,00	2 000,00
60621	Achats non stockés de combustibles	6 050,00	3 050,00	3 000,00
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	686,40		686,40
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	761,87		761,87
6064	Achats non stockés de fournitures admini	1 934,13		1 934,13
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	7 969,05		7 969,05
615221	Bâtiments publics	684,60		684,60
6161	Multirisques	2 308,80		2 308,80
6182	Services extérieurs - divers - documenta	169,00		169,00
6185	Services extérieurs - divers - frais de	318,00		318,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	63 852,56	13 489,52	50 363,04
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	137 801,28	10 360,00	127 441,28
6232	Publicité publications relations public	1 701,40		1 701,40
6236	Publicité publications relations public	180,00		180,00
6238	Publicité publications relations public	14 145,40	65,40	14 080,00
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	208,63		208,63
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	6 000,84		6 000,84
6261	Frais d'affranchissement	2 475,96	546,14	1 929,82
6262	Frais de télécommunications	2 815,31	373,61	2 441,70
6281	Autres services extérieurs - concours di	100,00		100,00
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	9 738,67	1 238,67	8 500,00
62871	Remboursement de frais à la collectivité	900,00		900,00
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	661,64		661,64

003030

TRES. MONTLUCON MUNICIPALE

40500 PAYS VALLEE PETR
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	265 903,54	31 123,34	234 780,20
6331	Versement de transport	1 045,35		1 045,35
6332	Cotisations versées au FNAL	157,95		157,95
6336	Cotisation au centre national et au cent	3 048,46		3 048,46
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	5 372,54	32,35	5 340,19
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	32,35		32,35
64131	Personnel non titulaire - rémunération	173 388,43		173 388,43
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	42 763,60		42 763,60
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 952,08		8 952,08
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	9 080,09		9 080,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	243 840,85	32,35	243 808,50
65548	Autres contributions	542,00		542,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	542,00		542,00
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	3 200,00		3 200,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 958,00		3 958,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	7 158,00		7 158,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	517 444,39	31 155,69	486 288,70
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	13 038,08		13 038,08
SOUS-TOTAL OPERATION n°	Opérations d'ordre de transfert entre se	13 038,08		13 038,08
042	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 038,08		13 038,08
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	530 482,47	31 155,69	499 326,78

40500 PAYS VALLEE PETR

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers.	1 114,42		1 114,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	1 114,42		1 114,42
70841	Mise à disposition de personnel facturée	44 103,81		44 103,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	44 103,81		44 103,81
74718	Autres participations de l'Etat	72 262,00	3 000,00	69 262,00
7472	Participations - Régions	29 620,00		29 620,00
74758	Participation - Autres Groupements	214 747,64		214 747,64
7477	Participations - budget communautaire et	320 280,54	104 283,35	215 997,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	636 910,18	107 283,35	529 626,83
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	65,40		65,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	65,40		65,40
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	682 193,81	107 283,35	574 910,46
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	682 193,81	107 283,35	574 910,46

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		24 126,70				1 203,24		25 329,94		25 329,94
	Sous Total compte 1022		24 126,70				1 203,24		25 329,94		25 329,94
	Sous Total compte 102		24 126,70				1 203,24		25 329,94		25 329,94
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		38 890,67						38 890,67		38 890,67
	Sous Total compte 106		38 890,67						38 890,67		38 890,67
	Sous Total compte 10		63 017,37				1 203,24		64 220,61		64 220,61
110	Report à nouveau solde créditeur		196 639,80	50 070,33				50 070,33	196 639,80		146 569,47
	Sous Total compte 11		196 639,80	50 070,33				50 070,33	196 639,80		146 569,47
12	Résultat exercice excéd déficit	50 070,33			50 070,33			50 070,33	50 070,33		0,00
	Sous Total compte 12	50 070,33			50 070,33			50 070,33	50 070,33		0,00
1323	Dépt		12 750,00						12 750,00		12 750,00
1327	Budget communautaire fonds structurels		18 682,37						18 682,37		18 682,37
1328	Autres		8 000,00						8 000,00		8 000,00

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 132		39 432,37						39 432,37		39 432,37
	Sous Total compte 13		39 432,37						39 432,37		39 432,37
192	Plus ou moins-values cessions immo	4 440,02						4 440,02		4 440,02	
193	Autres neutralisations et régularisation		993,66						993,66		993,66
	Sous Total compte 19	4 440,02	993,66					4 440,02	993,66	3 446,36	
	Total classe 1	54 510,35	300 083,20	50 070,33	50 070,33		1 203,24	104 580,68	351 356,77	4 440,02	251 216,11
2032	Frais recherche et dev	36 497,17						36 497,17		36 497,17	
	Sous Total compte 203	36 497,17						36 497,17		36 497,17	
204131	Biens mobiliers, matériel et études	5 586,91						5 586,91		5 586,91	
	Sous Total compte 20413	5 586,91						5 586,91		5 586,91	
	Sous Total compte 2041	5 586,91						5 586,91		5 586,91	
	Sous Total compte 204	5 586,91						5 586,91		5 586,91	
2051	Concessions et droits similaires	45 514,99				11 602,32		57 117,31		57 117,31	

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 205	45 514,99				11 602,32		57 117,31		57 117,31	
	Sous Total compte 20	87 599,07				11 602,32		99 201,39		99 201,39	
21533	Réseaux câblés	789,10						789,10		789,10	
	Sous Total compte 2153	789,10						789,10		789,10	
	Sous Total compte 215	789,10						789,10		789,10	
2182	Mat de transport	9 430,50						9 430,50		9 430,50	
2183	Mat bureau mat informatique	63 599,88				303,60		63 903,48		63 903,48	
2184	Mobilier	16 878,35						16 878,35		16 878,35	
2188	Autres immobilisations corporelles	13 538,74						13 538,74		13 538,74	
	Sous Total compte 218	103 447,47				303,60		103 751,07		103 751,07	
	Sous Total compte 21	104 236,57				303,60		104 540,17		104 540,17	
28032	Amort frais recherche et dév		7 297,00						7 297,00	14 594,00	14 594,00
	Sous Total compte 2803		7 297,00						7 297,00	14 594,00	14 594,00

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804131	Biens mobiliers, matériel et études		372,00				372,00		744,00		744,00
	Sous Total compte 280413		372,00				372,00		744,00		744,00
	Sous Total compte 28041		372,00				372,00		744,00		744,00
	Sous Total compte 2804		372,00				372,00		744,00		744,00
28051	Concessions et droits similaires		43 292,16				1 176,00		44 468,16		44 468,16
	Sous Total compte 2805		43 292,16				1 176,00		44 468,16		44 468,16
	Sous Total compte 280		50 961,16				8 845,00		59 806,16		59 806,16
281533	Réseaux câblés		789,10						789,10		789,10
	Sous Total compte 28153		789,10						789,10		789,10
	Sous Total compte 2815		789,10						789,10		789,10
28182	Mat de transport		9 430,50						9 430,50		9 430,50
28183	Mat bureau mat informatique		57 350,55				3 276,08		60 626,63		60 626,63
28184	Mobilier		12 463,70				766,00		13 229,70		13 229,70

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28188	Amort autres immobilisations corporelles		12 328,74				151,00		12 479,74		12 479,74
	Sous Total compte 2818		91 573,49			4 193,08			95 766,57		95 766,57
	Sous Total compte 281		92 362,59			4 193,08			96 555,67		96 555,67
	Sous Total compte 28		143 323,75			13 038,08			156 361,83		156 361,83
	Total classe 2	191 835,64	143 323,75			11 905,92	13 038,08	203 741,56	156 361,83	203 741,56	156 361,83
4011	Fournisseurs		534,78	168 230,21	168 739,27			168 230,21	169 274,05		1 043,84
	Sous Total compte 401		534,78	168 230,21	168 739,27			168 230,21	169 274,05		1 043,84
4041	Fournis immob			11 905,92	11 905,92			11 905,92	11 905,92		0,00
	Sous Total compte 404			11 905,92	11 905,92			11 905,92	11 905,92		0,00
408	Fournis factures non parvenues		31 123,34	31 123,34	90 472,44			31 123,34	121 595,78		90 472,44
	Sous Total compte 40		31 658,12	211 259,47	271 117,63			211 259,47	302 775,75		91 516,28
421	Personnel - rémunérations dues			178 793,32	178 793,32			178 793,32	178 793,32		0,00
	Sous Total compte 42			178 793,32	178 793,32			178 793,32	178 793,32		0,00

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			60 795,77	60 795,77			60 795,77	60 795,77		0,00
	Sous Total compte 43			60 795,77	60 795,77			60 795,77	60 795,77		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			214 747,64	214 747,64			214 747,64	214 747,64		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			51 363,48	51 363,48			51 363,48	51 363,48		0,00
	Sous Total compte 441			266 111,12	266 111,12			266 111,12	266 111,12		0,00
44331	Opér particulières avec Département _Dép			40,00	40,00			40,00	40,00		0,00
	Sous Total compte 4433			40,00	40,00			40,00	40,00		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			108,34	108,34			108,34	108,34		0,00
	Sous Total compte 4434			108,34	108,34			108,34	108,34		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			734,56	734,56			734,56	734,56		0,00
	Sous Total compte 4435			734,56	734,56			734,56	734,56		0,00
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable			44 103,81	44 103,81			44 103,81	44 103,81		0,00
	Sous Total compte 4437			44 103,81	44 103,81			44 103,81	44 103,81		0,00

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44381	Aut serv organ pub - dépenses			63,08	63,08			63,08	63,08		0,00
	Sous Total compte 4438			63,08	63,08			63,08	63,08		0,00
	Sous Total compte 443			45 049,79	45 049,79			45 049,79	45 049,79		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			4 251,76	4 251,76			4 251,76	4 251,76		0,00
4486	Etat - autres charges à payer				78,38				78,38		78,38
4487	Etat - produits à recevoir	107 283,35		369 527,27	107 283,35			476 810,62	107 283,35	369 527,27	
	Sous Total compte 448	107 283,35		369 527,27	107 361,73			476 810,62	107 361,73	369 448,89	
	Sous Total compte 44	107 283,35		684 939,94	422 774,40			792 223,29	422 774,40	369 448,89	
451	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		81 318,75	44 103,81	11 422,80			44 103,81	92 741,55		48 637,74
	Sous Total compte 45		81 318,75	44 103,81	11 422,80			44 103,81	92 741,55		48 637,74
46711	Autres comptes créditeurs			6 209,47	10 167,47			6 209,47	10 167,47		3 958,00
	Sous Total compte 4671			6 209,47	10 167,47			6 209,47	10 167,47		3 958,00
46721	Débiteurs divers - amiable			65,40	65,40			65,40	65,40		0,00

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4672			65,40	65,40			65,40	65,40		0,00
	Sous Total compte 467			6 274,87	10 232,87			6 274,87	10 232,87		3 958,00
4686	Divers - charges à payer				3 200,00				3 200,00		3 200,00
	Sous Total compte 468				3 200,00				3 200,00		3 200,00
	Sous Total compte 46			6 274,87	13 432,87			6 274,87	13 432,87		7 158,00
47138	Raet : autres			178 230,17	243 030,17			178 230,17	243 030,17		64 800,00
	Sous Total compte 4713			178 230,17	243 030,17			178 230,17	243 030,17		64 800,00
	Sous Total compte 471			178 230,17	243 030,17			178 230,17	243 030,17		64 800,00
	Sous Total compte 47			178 230,17	243 030,17			178 230,17	243 030,17		64 800,00
	Total classe 4	107 283,35	112 976,87	1 364 397,35	1 201 366,96			1 471 680,70	1 314 343,83	369 527,27	212 190,40
515	Compte au trésor	202 754,48		395 923,37	431 034,68			598 677,85	431 034,68	167 643,17	
	Sous Total compte 51	202 754,48		395 923,37	431 034,68			598 677,85	431 034,68	167 643,17	
558	Autres avances de trésorerie versées				50 000,00				50 000,00		50 000,00

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 55				50 000,00				50 000,00		50 000,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			13 038,08	13 038,08			13 038,08	13 038,08		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			44 103,81	44 103,81			44 103,81	44 103,81		0,00
	Sous Total compte 58			57 141,89	57 141,89			57 141,89	57 141,89		0,00
	Total classe 5	202 754,48		453 065,26	538 176,57			655 819,74	538 176,57	167 643,17	50 000,00
60611	Achits non stikés fournit eau-assainist					600,00	160,00	600,00	160,00	440,00	
60612	Achits non stikés fournit énergie élect					3 840,00	1 840,00	3 840,00	1 840,00	2 000,00	
	Sous Total compte 6061					4 440,00	2 000,00	4 440,00	2 000,00	2 440,00	
60621	Achits non stikés combustibles					6 050,00	3 050,00	6 050,00	3 050,00	3 000,00	
60628	Achits autres fournit non stikées					686,40		686,40		686,40	
	Sous Total compte 6062					6 736,40	3 050,00	6 736,40	3 050,00	3 686,40	
60632	Achits non stikés fournit petit équipt					761,87		761,87		761,87	
	Sous Total compte 6063					761,87		761,87		761,87	

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Achts non stikés fournit admin					1 934,13		1 934,13		1 934,13	
	Sous Total compte 606					13 872,40	5 050,00	13 872,40	5 050,00	8 822,40	
	Sous Total compte 60					13 872,40	5 050,00	13 872,40	5 050,00	8 822,40	
6135	Locations mobilières					7 969,05		7 969,05		7 969,05	
	Sous Total compte 613					7 969,05		7 969,05		7 969,05	
615221	Bâtiments publics					684,60		684,60		684,60	
	Sous Total compte 61522					684,60		684,60		684,60	
	Sous Total compte 6152					684,60		684,60		684,60	
	Sous Total compte 615					684,60		684,60		684,60	
6161	Multirisques					2 308,80		2 308,80		2 308,80	
	Sous Total compte 616					2 308,80		2 308,80		2 308,80	
6182	Divers doc générale et technique					169,00		169,00		169,00	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					318,00		318,00		318,00	

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 618					487,00		487,00		487,00	
	Sous Total compte 61					11 449,45		11 449,45		11 449,45	
6226	Rému interméd honoraires					63 852,56	13 489,52	63 852,56	13 489,52	50 363,04	
6228	Rému interméd honoraires divers					137 801,28	10 360,00	137 801,28	10 360,00	127 441,28	
	Sous Total compte 622					201 653,84	23 849,52	201 653,84	23 849,52	177 804,32	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					1 701,40		1 701,40		1 701,40	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					180,00		180,00		180,00	
6238	Pub public relat publ divers					14 145,40	65,40	14 145,40	65,40	14 080,00	
	Sous Total compte 623					16 026,80	65,40	16 026,80	65,40	15 961,40	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					208,63		208,63		208,63	
6256	Déplacts missions récep - missions					6 000,84		6 000,84		6 000,84	
	Sous Total compte 625					6 209,47		6 209,47		6 209,47	
6261	Frais d'affranchissement					2 475,96	546,14	2 475,96	546,14	1 929,82	

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunications					2 815,31	373,61	2 815,31	373,61	2 441,70	
	Sous Total compte 626					5 291,27	919,75	5 291,27	919,75	4 371,52	
6281	Aut serv extér concours divers					100,00		100,00		100,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					9 738,67	1 238,67	9 738,67	1 238,67	8 500,00	
62871	Rembst frais à collectivité rattachée					900,00		900,00		900,00	
62878	Rembst frais à autres organismes					661,64		661,64		661,64	
	Sous Total compte 6287					1 561,64		1 561,64		1 561,64	
	Sous Total compte 628					11 400,31	1 238,67	11 400,31	1 238,67	10 161,64	
	Sous Total compte 62					240 581,69	26 073,34	240 581,69	26 073,34	214 508,35	
6331	Verst de transport					1 045,35		1 045,35		1 045,35	
6332	Cotisations versées au FNAL					157,95		157,95		157,95	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					3 048,46		3 048,46		3 048,46	
	Sous Total compte 633					4 251,76		4 251,76		4 251,76	

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 63					4 251,76		4 251,76		4 251,76	
64111	Persl titulaire rémunération principale					5 372,54	32,35	5 372,54	32,35	5 340,19	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					32,35		32,35		32,35	
	Sous Total compte 6411					5 404,89	32,35	5 404,89	32,35	5 372,54	
64131	Persel non titulaire - rémunération					173 388,43		173 388,43		173 388,43	
	Sous Total compte 6413					173 388,43		173 388,43		173 388,43	
6419	Rembst rémunérations du persel						1 114,42		1 114,42		1 114,42
	Sous Total compte 641					178 793,32	1 146,77	178 793,32	1 146,77	177 646,55	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					42 763,60		42 763,60		42 763,60	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					8 952,08		8 952,08		8 952,08	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					9 080,09		9 080,09		9 080,09	
	Sous Total compte 645					60 795,77		60 795,77		60 795,77	
	Sous Total compte 64					239 589,09	1 146,77	239 589,09	1 146,77	238 442,32	

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65548	Autres contributions					542,00		542,00		542,00	
	Sous Total compte 6554					542,00		542,00		542,00	
	Sous Total compte 655					542,00		542,00		542,00	
	Sous Total compte 65					542,00		542,00		542,00	
6714	Charges except-bourses - prix					3 200,00		3 200,00		3 200,00	
	Sous Total compte 671					3 200,00		3 200,00		3 200,00	
678	Autres charges exceptionnelles					3 958,00		3 958,00		3 958,00	
	Sous Total compte 67					7 158,00		7 158,00		7 158,00	
6811	DA - immob					13 038,08		13 038,08		13 038,08	
	Sous Total compte 681					13 038,08		13 038,08		13 038,08	
	Sous Total compte 68					13 038,08		13 038,08		13 038,08	
	Total classe 6					530 482,47	32 270,11	530 482,47	32 270,11	499 326,78	1 114,42
70841	Mise à dispo persel aux BA						44 103,81		44 103,81		44 103,81

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7084					44 103,81	44 103,81	44 103,81	44 103,81	44 103,81	44 103,81
	Sous Total compte 708					44 103,81	44 103,81	44 103,81	44 103,81	44 103,81	44 103,81
	Sous Total compte 70					44 103,81	44 103,81	44 103,81	44 103,81	44 103,81	44 103,81
74718	Autres participations Etat					3 000,00	72 262,00	3 000,00	72 262,00	69 262,00	69 262,00
	Sous Total compte 7471					3 000,00	72 262,00	3 000,00	72 262,00	69 262,00	69 262,00
7472	Participations - Région						29 620,00		29 620,00	29 620,00	29 620,00
74758	Participation - autres groupements						214 747,64		214 747,64	214 747,64	214 747,64
	Sous Total compte 7475						214 747,64		214 747,64	214 747,64	214 747,64
7477	Participations - budget com fonds struct					104 283,35	320 280,54	104 283,35	320 280,54	215 997,19	215 997,19
	Sous Total compte 747					107 283,35	636 910,18	107 283,35	636 910,18	529 626,83	529 626,83
	Sous Total compte 74					107 283,35	636 910,18	107 283,35	636 910,18	529 626,83	529 626,83
7718	Autres prod except sur opé gestion						65,40		65,40	65,40	65,40
	Sous Total compte 771						65,40		65,40	65,40	65,40

40500 - PAYS VALLEE PETR

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2017

[illegible]

HEL 46-141007,v12-CMDE1.B-CG00

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de PAYS VALLEE PETR pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À , le

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À , le

003030

TRES. MONTLUCON MUNICIPALE

40500 PAYS VALLEE PETR

Nombre de pages : 51

FIN DE DOCUMENT

Page des signatures

40500 - PAYS VALLEE PETR

Exercice 2017

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations - Réserves sur le sens des comptes.

ROSEMON Caline (101837227-0), INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP CLASSE NORMALE

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de PAYS VALLEE PETR pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LABOTTE Sophie (1018046282-0), INSPECTEUR DIVISIONNAIRE FIP HORS CLASSE

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 27/06/2018 par l'organe délibérant.

DUGLERY DANIEL (douglerd-xt), Daniel DUGLERY, Président du P.E.T.R.

A DDFIP DE L'ALLIER, le 02/03/2018

A MONTAUDON MUNICIPALE, le 02/03/2018

A MONTAUDON, le 28/06/2018

Document déposé
le
29 JUIN 2018
à la sous-préfecture
de Montluçon



Séance du 27 juin 2018

Document déposé
le

18. 18

29 JUIN 2018

**DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS
BUDGET GENERAL ET BUDGET SCOT**

à la sous-préfecture
de Montluçon

Mesdames, Messieurs,

Je sou mets à l'examen du Comité syndical des décisions modificatives de crédit qui permettent d'ajuster les différentes actions qui seront menées :

1) une décision modificative n° 2 de crédit pour le Budget principal.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

VOTE et APPROUVE la décision modificative n° 2 du BUDGET GENERAL,

ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	40 000.00 euros
	Recettes	40 000.00 euros

<u>Section de Fonctionnement</u>	Dépenses	-76 718.00 euros
	Recettes	-76 718.00 euros

2) Une décision modificative n° 1 de crédit pour le Budget SCOT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

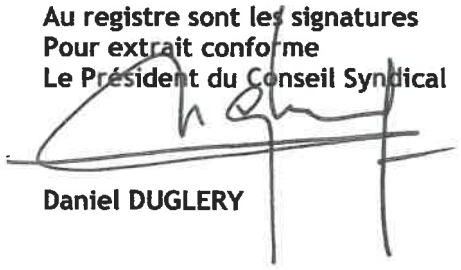
VOTE et APPROUVE la décision modificative n° 1 du BUDGET SCOT,

ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

<u>Section de Fonctionnement</u>	Dépenses	- 37 250.00 euros
	Recettes	- 37 250.00 euros

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

REPUBLIQUE FRANCAISE

**P.E.T.R. du Pays de la Vallée
de Montluçon et du Cher**

numéro SIRET : 200 051 753 00016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE MONTLUÇON

M14

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
voté par nature

BUDGET : 01 Budget principal

ANNEE 2018



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

I - INFORMATION GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau DU CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
- au niveau DU CHAPITRE pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du)

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- SANS reprise des résultats de l'exercice

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-76 718,00	-76 718,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-76 718,00	-76 718,00

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	40 000,00	40 000,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 000,00	40 000,00
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET	-36 718,00	-36 718,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	301 849,00		-89 240,00	-69 240,00	232 409,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	298 982,00		-8 862,00	-8 862,00	290 120,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	150 000,00				150 000,00
85	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00				11 000,00
856	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	761 831,00		-78 102,00	-78 102,00	683 729,00
86	CHARGES FINANCIERES					
87	CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 930,15		1 384,00		133 314,15
88	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	893 761,15		-76 718,00	-76 102,00	816 943,15
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 941,00				17 941,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	17 941,00				17 941,00
	TOTAL	911 702,15		-76 718,00	-76 102,00	834 784,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	834 784,15
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	81 989,00		-16 850,00	-16 850,00	45 139,00
73	IMPOTS ET TAXES	150 000,00				150 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	477 380,00		-59 888,00	-59 888,00	417 492,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	689 369,00		-76 738,00	-76 738,00	612 631,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	689 369,00		-76 738,00	-76 738,00	612 631,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	689 369,00		-76 738,00	-76 738,00	612 631,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	222 153,15
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	834 784,15
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	17 941,00
D'INVESTISSEMENT	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vota)
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			60 000,00	60 000,00	60 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 767,89				10 767,89
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	60 000,00		-20 000,00	-20 000,00	40 000,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	70 767,89		40 000,00	40 000,00	110 767,89
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	70 767,89		40 000,00	40 000,00	110 767,89
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	70 767,89		40 000,00	40 000,00	110 767,89

+

001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

110 767,89

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vota)
010	STOCKS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)			40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 166)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement			40 000,00	40 000,00	40 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1066)					
1066	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement			40 000,00	40 000,00	40 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 941,00				17 941,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	17 941,00				17 941,00
	TOTAL	17 941,00		40 000,00	40 000,00	57 941,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

52 826,89

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

110 767,89

4

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT**

17 941,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-89 240,00		-89 240,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-8 862,00		-8 862,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 384,00		1 384,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		-76 718,00		-76 718,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-76 718,00
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaires)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	60 000,00		60 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-20 000,00		-20 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		40 000,00		40 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 000,00
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-16 850,00		-16 850,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-59 868,00		-59 868,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		-76 718,00		-76 718,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-76 718,00
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 000,00		40 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
45...	Opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total		40 000,00		40 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 000,00
---	------------------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	301 849,00	-69 240,00	-69 240,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00		
60621	COMBUSTIBLES	3 400,00		
60623	ALIMENTATION	720,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	400,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	10 000,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	1 500,00		
6156	MAINTENANCE	1 200,00		
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	400,00		
6226	HONORAIRES	11 500,00		
6228	DIVERS	169 320,00	-80 570,00	-80 570,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	3 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 300,00		
6238	DIVERS	50 252,00	-8 670,00	-8 670,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 500,00		
6256	MISSIONS	6 417,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 500,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000,00		
6261	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 500,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 500,00		
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	800,00		
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	8 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	298 982,00	-8 862,00	-8 862,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 124,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	182,00		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 865,00		
64131	REMUNERATION	220 885,00	-8 862,00	-8 862,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	53 734,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	8 453,00		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	11 528,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	400,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	150 000,00		
7398	REVERSEMENT RESTITUTION PRELEVEMENT DIVERS	150 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00		
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 000,00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	10 000,00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	761 831,00	-78 102,00	-78 102,00
66	CHARGES FINANCIERES (b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	131 930,15	1 384,00	1 384,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 930,15	1 384,00	1 384,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (d)			
022	DEPENSES IMPREVUES (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	893 561,15	-78 718,00	-78 718,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 941,00		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET C	17 941,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 941,00		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	17 941,00		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	911 502,15	-76 718,00	-76 718,00
			+	
	RESTES A REALISER N-1			
			+	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
			-	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			-76 718,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	61 989,00	-16 850,00	-16 850,00
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES	61 989,00	-16 850,00	-16 850,00
73	IMPOTS ET TAXES	180 000,00		
7362	TAXES DE SEJOUR	150 000,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	477 380,00	-59 868,00	-59 868,00
74718	AUTRES	95 301,00	-88 863,00	-88 863,00
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	15 000,00	-11 000,00	-11 000,00
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	214 749,00		
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	152 310,00	39 795,00	39 795,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		689 349,00	-76 718,00	-76 718,00

76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		689 349,00	-76 718,00	-76 718,00

042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	689 349,00	-76 718,00	-76 718,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1	+
------------------------------	----------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	----------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-76 718,00
--	-------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)		60 000,00	60 000,00
2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		60 000,00	60 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	10 767,89		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 534,24		
2184	MOBILIER	7 233,65		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	60 000,00	-20 000,00	-20 000,00
2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	60 000,00	-20 000,00	-20 000,00
	Opérations d'équipement n°...			
	Total des dépenses d'équipement	70 767,89	40 000,00	40 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	70 767,89	40 000,00	40 000,00

040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	70 767,89	40 000,00	40 000,00
--	-----------	-----------	-----------

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 000,00
--	-----------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 136)		40 000,00	40 000,00
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS		10 000,00	10 000,00
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE		30 000,00	30 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement		40 000,00	40 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	Total des recettes financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES		40 000,00	40 000,00

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 941,00		
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00		
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00		
28061	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 848,00		
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 540,00		
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	733,00		
28189	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 941,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	17 941,00		

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	17 941,00	40 000,00	40 000,00
---	------------------	------------------	------------------

	RESTES A REALISER N-1		
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		40 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote II
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D 001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

REPUBLIQUE FRANCAISE

Schéma de COhésion Territoriale

Agrégé au budget principal

PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

numéro SIRET : 200 051 753 00016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE MONTLUÇON

M14

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

voté par nature

BUDGET : 02 Budget annexe

Schéma de Cohérence Territoriale

numéro SIRET : 250 300 944 00023

ANNEE 2018



Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

I - INFORMATION GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau DU CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
- au niveau DU CHAPITRE pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du)

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- **SANS** reprise des résultats de l'exercice

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-37 250,00	-37 250,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-37 250,00	-37 250,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	-37 250,00	-37 250,00
------------------------	-------------------	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 000,00		-42 400,00	-42 400,00	16 600,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	81 989,00		-16 850,00	-16 850,00	45 139,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
85	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
856	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	120 989,00		-59 250,00	-59 250,00	61 739,00
86	CHARGES FINANCIERES					
87	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 212,72		22 000,00	22 000,00	30 212,72
88	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	129 201,72		-37 250,00	-37 250,00	91 951,72
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 017,00				5 017,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 017,00				5 017,00
	TOTAL	134 218,72		-37 250,00	-37 250,00	96 968,72

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 968,72
---	-----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	98 989,00		-37 250,00	-37 250,00	61 739,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	98 989,00		-37 250,00	-37 250,00	61 739,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	98 989,00		-37 250,00	-37 250,00	61 739,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 186,00				3 186,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 186,00				3 186,00
	TOTAL	102 175,00		-37 250,00	-37 250,00	64 925,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	32 043,72
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 968,72
---	-----------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 831,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vota)
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	128 000,00				128 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 839,02				4 839,02
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	132 839,02				132 839,02
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	132 839,02				132 839,02
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 186,00				3 186,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 186,00				3 186,00
	TOTAL	136 025,02				136 025,02

001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

136 025,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vota)
010	STOCKS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 139)	80 000,00				80 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	80 000,00				80 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	80 000,00				80 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 017,00				5 017,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 017,00				5 017,00
	TOTAL	85 017,00				85 017,00

001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

51 008,02

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

136 025,02

4

Pour information :

il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT**

1 831,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-42 400,00		-42 400,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-16 850,00		-16 850,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000,00		22 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		-37 250,00		-37 250,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-37 250,00
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1666 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-37 250,00		-37 250,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		-37 250,00		-37 250,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-37 250,00
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1668 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
45...	Opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 000,00	-42 400,00	-42 400,00
6226	HONORAIRES	57 000,00	-42 400,00	-42 400,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	61 989,00	-16 850,00	-16 850,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	61 989,00	-16 850,00	-16 850,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		120 989,00	-59 250,00	-59 250,00

66	CHARGES FINANCIERES (b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	8 212,72	22 000,00	22 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 212,72	22 000,00	22 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (d)			
022	DEPENSES IMPREVUES (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		129 201,72	-37 250,00	-37 250,00

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 017,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	5 017,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 017,00		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 017,00		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	134 218,72	-37 250,00	-37 250,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-37 250,00
--	-------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	98 989,00	-37 250,00	-37 250,00
74718	AUTRES		34 800,00	34 800,00
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	11 423,00		
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	87 566,00	-72 050,00	-72 050,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		98 989,00	-37 250,00	-37 250,00

76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		98 989,00	-37 250,00	-37 250,00

042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 186,00		
777	QUOTE PART SUBVENTIONS INVESTIS TRANSFEREES AU RESULTAT D'EXERCICE	3 186,00		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 186,00		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		102 175,00	-37 250,00	-37 250,00
--	--	-------------------	-------------------	-------------------

		+		
RESTES A REALISER N-1				

		+		
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				

		=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		-37 250,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	128 000,00		
202	REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME ET NUMERISATION DU CADASTRE	8 000,00		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	120 000,00		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	4 839,02		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	4 839,02		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...			
	Total des dépenses d'équipement	132 839,02		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	132 839,02		

040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 186,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	3 186,00		
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETS NATIONAUX	3 186,00		
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 186,00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	136 025,02		
---	-------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	80 000,00		
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEME	50 000,00		
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAU	30 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	80 000,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	Total des recettes financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	80 000,00		

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 017,00		
2802	AMTS FRAIS LIES A LA REALISATION DE DOC URBANISME & NUMERISATION	5 017,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 017,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 017,00		

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	85 017,00		
---	------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1	+
------------------------------	----------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
--	----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
---	----------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote II
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	3 186,00		
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	3 186,00		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	3 186,00		
13911 020	SUBV EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT ET ETS NATIONAUX Dépenses Imprévues	3 186,00		

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D 001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 186,00			3 186,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote VI
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 017,00		
Ressources propres externes de l'année (a)		5 017,00		
1022	F.C.T.V.A.			
Ressources propres Internes de l'année (b)		5 017,00		
2802	AMTS FRAIS REALISATION DE DOC URBANISME & NUMERISATION CADASTRE	5 017,00		
024	Produits de cessions			
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R 001 de l'exercice	Affectation R 1068 de l'exercice précédent	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	5 017,00				5 017,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	3 186,00
Ressources propres disponibles (VIII)	5 017,00
Solde (IX = VIII - IV)	+1 831,00



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 27 JUIN 2018

DELIBERATION N° 18 . 19

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Adhésion Leader France 2018

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président présente l'association Leader France qui depuis les 4 générations de programmation Leader œuvre en tant que fédération pour représenter les fondamentaux de ce programme européen de soutien au développement rural auprès des différentes autorités publiques.

L'association présidée par Monsieur Thibaut Guignard, Président du GAL Pays Saint-Brieuc intervient pour cette programmation 2014-2020 pour un plan de sauvetage en portant la voix de 330 territoires adhérents et engagés dans la démarche Leader ; ceci auprès des autorités de gestion que sont les Conseils régionaux ainsi qu'auprès du Ministère de l'agriculture.

Par ailleurs, l'avenir du programme européen de développement rural LEADER post-2020 se décide actuellement. C'est pourquoi, Leader France entend participer et peser dans les discussions relatives à cette nouvelle programmation Leader -FEADER.

Pour cette gestion difficile de la programmation actuelle et pour la préparation de celle à venir, il apparaît important de s'assurer d'une représentation forte et ainsi bénéficier des informations permettant l'anticipation d'une candidature du PETR pour la nouvelle programmation.

Aussi est-il proposé d'adhérer à l'Association Leader France au moyen d'une cotisation annuelle de 600,00 euros.

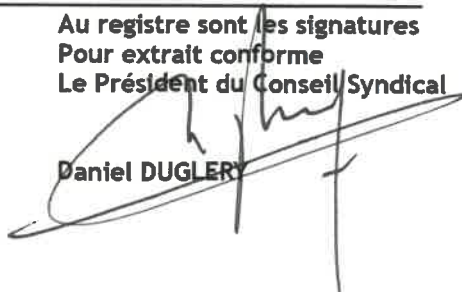
Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

- décide de l'adhésion du PETR pays de la Vallée de Montluçon et du Cher à l'association Leader France
- autorise Monsieur le Président à s'acquitter de la cotisation annuelle de 600,00 euros TTC

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY





29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

DELIBERATION N° 18 . 20

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Renouvellement et besoin d'Ingénierie PETR-Leader 2018 -2021

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle que le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a engagé la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 dans le cadre du conventionnement avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER. En conséquence, il s'est engagé sur la durée de la programmation à mobiliser les moyens d'animation et de gestion du programme européen Leader.

Ces moyens de mise en œuvre doivent comprendre une animation et gestion Leader PETR dédiées au programme Leader, le PETR s'étant vu en 2017 déléguer par l'autorité de gestion l'instruction et le suivi des engagements-paiements au moyen d'une plateforme Share Point de gestion toujours en attente de production. Cette plateforme Share Point attendue au second semestre 2018 doit être également compatible avec l'outil OSIRIS de l'autorité de paiement (ASP) qui devra également faire l'objet outre le traitement de nouveaux dossiers, d'une double saisie de rattrapage (Share Point / Osiris) par les services du GAL PETR.

Le retard de plus de 3 ans et demi de la programmation leader 2014-2020 et le déploiement des outils de gestion par le conseil régional autorité de gestion du programme impose une gestion du programme de type rattrapage et nécessite un renfort et consolidation de moyens d'ingénierie jusqu'au terme du programme dont l'échéance pour la programmation et engagements des aides leader reste à ce jour l'échéance du 31 décembre 2020 et pour les paiements, celle du 31 décembre 2021.

Afin donc de faire face à cette situation et ne pas perdre le bénéfice des enveloppes leader pour le territoire du PETR pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, il convient de procéder au renouvellement du poste de gestionnaire instructeur contrôle gestion présentant donc des compétences très spécifiques et spécialisées pour une durée de trois années sur la base d'un équivalent temps plein à dater du 2 Octobre 2018 jusqu'au 1er Octobre 2021 inclus - Cette fonction relève de la catégorie A et du grade d'attaché.

Les fonctions de gestionnaire outre la nécessité de renouvellement du poste existant, devra faire l'objet d'un renfort d'une assistance de gestion à recruter d'ici début 2019.

Mais aussi, pour la conduite et gestion règlementaire globale du programme Leader, il s'avère également nécessaire de reconduire les fonctions de :

- Chef de projet Leader sur la base d'un équivalent temps plein du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021
La fonction de chef de projet Leader relève de la catégorie A et du grade d'attaché.

Ainsi il est proposé de renouveler les moyens d'animation et de gestion leader pour ces deux postes existants.

Les déclarations de vacances sans publicité inhérentes à ces renouvellements sont effectuées en conséquence.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à produire les arrêtés de renouvellement des deux postes concernés selon les modalités définies.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY



Document déposé
le

DELIBERATION N° 18.21

29 JUIN 2018

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

à la sous-préfecture
de Montluçon

**Modification du plan de financement prévisionnel de l'opération
« Médiation numérique de territoire »**

Monsieur DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical :

- la délibération n° 17.69 du Conseil Syndical du 05 décembre 2017 approuvant l'opération « Médiation numérique de territoire » et validant le plan de financement de cette opération,
- la délibération n° 18.03 du Conseil Syndical du 31 janvier 2018 approuvant la poursuite et l'évolution du projet de médiation numérique de territoire, modifiant le plan de financement et autorisant le Président à solliciter l'aide Leader afférente.

Dans un souci de bonne gestion, une correction doit être apportée à ce plan de financement au regard de l'évolution des frais de prestation externe après consultation, et des frais afférents à l'ingénierie mobilisée pour cette opération.

Ces évolutions entraînant une modification du plan de financement initial, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- la modification du plan de financement comme suit :

Types de dépenses	Montants HT		Plan de financement			
	Anciens Montants	Nouveaux Montants		Anciens Montants	Nouveaux Montants	Taux
Ingénierie de médiation numérique et frais de déplacements/mission	44 125,00	44 776,38	Leader	35 920,00	35 808,88	64%
Prestations externes de communication	3 000,00	2 925,00	Autofinancement	20 205,00	20 142,50	36%
Prestations externes conseils-formation	9 000,00	8 250,00				
TOTAL	56 125,00	55 951,38	TOTAL	56 125,00	55 951,38	100%



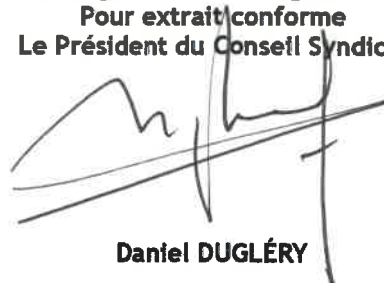
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve la modification du plan de financement relatif à l'opération "Médiation numérique de territoire"
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **35 808,88 €** au titre de la mesure 19.2 - Fiche action n°4 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUCLÉRY



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

**Modification de l'opération « Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader
2014-2020 pour l'année 2018 »**

Monsieur Daniel DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical

- la notification de la sélection du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher intervenue le 30 avril 2015 pour la mise en œuvre de son programme Leader « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources - Nouvelles activités » sur la période 2014-2020.
- la signature de la convention de gestion du programme établie entre l'ASP, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le territoire du PETR intervenue le 22 novembre 2016 devant normalement permettre le démarrage effectif de la programmation.
- la délibération n° 17.62 du 05 décembre 2017 approuvant l'opération « Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2018 »

Le démarrage opérationnel du programme Leader 2014-2020 a finalement été effectif en 2018, 3 années après le début de la programmation et après les premiers dépôts de demandes Leader.

Ce démarrage rendu possible avec la délégation de l'instruction des dossiers Leader faite aux GAL auvergnats en 2017 résulte également de la structuration d'un service instructeur performant au sein du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Toutefois, bien qu'effectif en 2018, le programme Leader 2014-2020 est totalement saturé et engorgé par le traitement administratif des demandes ce qui ne permet pas d'entrevoir un rythme « normal » avant 2019 au regard de la situation actuelle (instruction des demandes Leader sur des outils provisoires, outils définitifs en attente de déploiement (perspective automne 2018), rattrapage considérable à prévoir pour les projets instruits avec les outils provisoires, constitution des dossiers de demandes de paiement à anticiper dans l'attente de la livraison des outils définitifs, engagement et instruction des paiements à effectuer dès livraison des outils de gestion définitifs (OSIRIS et Sharepoint)).

L'enjeu du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est donc de constituer un service instructeur performant et à la hauteur du déblocage et du désengorgement du programme que la centaine de projets accompagnés attend depuis maintenant plusieurs années. Avec la livraison prévue fin 2018 des outils définitifs de gestion du programme (OSIRIS et Sharepoint), le service instructeur devra se mobiliser à la fois :

- sur l'instruction des dossiers de demande d'aide restant à instruire,
- sur le rattrapage dans les outils définitifs des dossiers instruits avec les outils provisoires,
- sur l'engagement des aides qui sont accordées au fil des Comités de Programmation
- ainsi que sur le paiement des projets achevés ayant reçu un avis favorable.



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

En conséquence, afin de doter le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher d'un service instructeur à la hauteur de l'enjeu que représente le déblocage et le désengorgement du traitement administratif des dossiers Leader, le PETR se met en disposition de recruter un agent supplémentaire sur une fonction d'assistance technique à l'instruction des dossiers Leader et à la gestion du programme.

Il convient donc de procéder à une déclaration de vacance de poste pour le recrutement de cette assistance technique Leader en CDD de 15,5 mois (du 15/09/18 au 31/12/19) au titre de la filière Administrative, catégorie B, cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux, grade de Rédacteur principal.

Le poste sera à pourvoir au 15 septembre 2018 afin de venir étoffer le service instructeur pour cette fin d'année 2018, les fonctions d'animation et de gestion du programme se voient donc réorganisées de la manière suivante :

- une fonction de chef de projet Leader sur la base d'1 ETP,
- une fonction de gestionnaire-instructeur-contrôleur de gestion sur la base d'1 ETP,
- une fonction d'assistance technique à l'instruction des dossiers Leader et à la gestion du programme sur la base d'1 ETP à partir du 15/09/18
- une fonction d'assistance administrative sur la base de 0,3 ETP.

Considérant cela, le plan de financement de l'opération doit évoluer pour intégrer les coûts salariaux liés au recrutement de ce nouvel agent.

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- l'approbation du recrutement d'une assistance technique à l'instruction des dossiers Leader et à la gestion du programme,
- la déclaration de vacance de poste pour le recrutement de l'assistance technique susnommée
- la validation de la modification du plan de financement comme suit :

Types de dépenses	Montants HT		Montants TTC		Plan de financement		
	Anciens montants	Nouveaux montants	Anciens montants	Nouveaux montants		Anciens montants	Nouveaux montants
Coûts salariaux et indemnités de l'équipe d'animation-gestion	92 574,86	98 969,96	92 574,86	98 969,96	LEADER	91 511,68	97 497,88
Frais de structure (15% des coûts salariaux mobilisés)	13 886,23	14 845,49	13 886,23	14 845,49			
Frais de mission liés à l'opération	1 385,35	1 513,75	1 416,75	1 545,75	Autofinancement	22 877,94	24 374,50
Communication	6 543,18	6 543,18	7 851,81	7 851,81			
TOTAL	114 389,62	121 872,38	115 729,65	123 213,01	TOTAL	114 389,62	121 872,38



**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS DE LA VALLEE
DE MONTLUÇON
ET DU CHER**

Conseil Syndical séance du 27 juin 2018

18. 23

Document déposé
le
29 JUIN 2018
à la sous-préfecture
de Montluçon

**Coordination territoriale santé – Actions de promotion
Monsieur DUGLERY, Président**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical la délibération du 8 mars 2017 et du 19 juillet 2017 actant de la création d'une ingénierie de chef de projet santé dans le cadre du contrat local de santé dont le PETR serait signataire avec l'ARS.

Le recrutement du chef de projet santé ayant été infructueux, il a été décidé d'y surseoir temporairement.

Le contrat local de santé prévoit entre autres missions et objectifs d'accompagner des projets pour améliorer l'attractivité du territoire et inciter les professionnels de santé à s'installer, en particulier dans le cadre de mode d'exercice coordonné.

Aussi, conformément à la délibération du 19 juillet 2017, une consultation a été entreprise le 26 mars 2018 afin de se doter d'outils communicants de promotion du mode d'exercice regroupé dont MSP et de la fonction maître de stage auprès des professionnels et futurs professionnels de santé de soins de 1^{er} recours.

- de l'intérêt de l'organisation en communauté professionnelle de santé comme une nouvelle réponse en direction de la patientèle comme des professionnels eux-mêmes et aux changements de pratiques des métiers.
- du relais des usages numériques non pas comme un palliatif à la carence de l'offre de soins de 1^{er} recours mais pour en améliorer l'efficacité.

Cette consultation a abouti au choix de réalisation de films Vidéos reportages et/ou témoignages téléchargeables pour diffusion élargie, auprès des professionnels de santé et futurs professionnels de santé.

Sur les 45 000 euros TTC affectés à cette action de promotion financée à 80% par l'ARS (Agence régionale de santé), 14 496 euros TTC en ont été engagés pour la réalisation de films de promotion. Une prestation complémentaire est ainsi envisagée pour la réalisation d'outils de promotion complémentaires de types : catalogue des offres d'installation en MSP ou Communautés territoriales de professionnels de santé, développement du site Vallée2.0 de mise en ligne des offres d'installation et l'actualités des regroupements en MSP (actions de prévention etc. ...), la mise en place d'une stratégie cross média pour générer du retour sur le site par la création de jeux en direction des internes du CHM, ainsi qu'un Kit à destination des Maîtres de stage universitaire (MSU).

Le montant de cette prestation complémentaire est estimée à 29 000 TTC pour réalisation en 2018.

Monsieur le Président en soumet donc à l'approbation des membres du comité syndical le recours à une prestation externe pour la réalisation des supports de promotion complémentaires s'intégrant dans le plan de financement initial de l'action de promotion du mode d'exercice regroupé et de la fonction Maître de stage Universitaire mobilisant d'une aide de l'ARS d'un montant de 30 000 euros, le reste à financer étant couvert par l'autofinancement du PETR.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération complémentaire
- Autorise M le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Comité Syndical
Daniel DUGLERY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Duglery', is written over a horizontal line.



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 27 JUIN 2018

DELIBERATION N° 18.24

Document déposé
le
29 JUIN 2018
à la sous-préfecture
de Montluçon

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2019

Monsieur Daniel DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical

- la notification de la sélection du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher intervenue le 30 avril 2015 pour la mise en œuvre de son programme Leader « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources - Nouvelles activités » sur la période 2014-2020.
- la signature de la convention de gestion du programme établie entre l'ASP, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le territoire du PETR intervenue le 22 novembre 2016 devant normalement permettre le démarrage effectif de la programmation.

Le démarrage opérationnel du programme Leader 2014-2020 a finalement été effectif en 2018, 3 années après le début de la programmation et après les premiers dépôts de demandes Leader.

Ce démarrage rendu possible avec la délégation de l'instruction des dossiers Leader faite aux GAL auvergnats en 2017 résulte également de la structuration d'un service instructeur au sein du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Bien qu'effectif en 2018, le programme Leader 2014-2020 ne devrait atteindre un rythme de programmation, d'engagement et de paiement qu'en 2019. L'enjeu du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est donc de maintenir et consolider un service instructeur performant et à la hauteur du déblocage et du désengorgement du programme que la centaine de projets accompagnés attend depuis maintenant plusieurs années.

En conséquence, pour que 2019 soit l'année au cours de laquelle l'intégralité du « stock » de projets ayant fait l'objet une demande Leader puisse être instruite et qu'un maximum d'opérations achevées puissent faire l'objet d'une mise en paiement, le service instructeur devra mobiliser une ingénierie pointue qui devra se déployer à la fois :

- ♥ sur l'instruction des dossiers de demande d'aide restant à instruire,
- ♥ sur le rattrapage dans les outils définitifs des dossiers instruits avec les outils provisoires,
- ♥ sur l'engagement des aides qui sont accordées au fil des Comités de Programmation,
- ♥ sur le paiement des projets achevés ayant reçu un avis favorable.

En parallèle le travail d'animation devra reprendre afin d'être en mesure d'obtenir une enveloppe complémentaire dont la demande porte sur 2 millions d'euros en plus de l'enveloppe initiale accordée de 4 169 075,00 €, qui au regard des projections établies sur une réalité de projets accompagnés par le GAL, ne suffira pas. L'obtention de cette enveloppe complémentaire est d'autant plus importante qu'au vu des projections, les projets aujourd'hui fléchés pour un passage en programmation en 2019 ne pourront pas tous être programmés si cette enveloppe n'est pas accordée au GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

En 2019, le travail d'animation devra également se mobiliser autour des préalables aux opérations de coopération qu'il convient de mettre en œuvre avec le programme Leader.



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

En conséquence, afin de maintenir et consolider un service instructeur performant pour traiter le « stock » de dossiers en attente et ainsi rattraper le retard recensé jusque-là d'une part, et soutenir l'animation du programme d'autre part, les fonctions d'animation et de gestion du programme se voient donc organisées de la manière suivante :

- une fonction de chef de projet Leader sur la base d'1 ETP pour l'animation et le pilotage du programme,
- une fonction de gestionnaire-instructeur-contrôleur de gestion sur la base d'1 ETP pour l'instruction gestion des dossiers Leader,
- une fonction d'assistance technique à l'instruction des dossiers Leader et à la gestion du programme sur la base d'1 ETP,
- une fonction d'assistance administrative sur la base de 0,3 ETP.

Ceci portant l'équipe technique dédiée au programme Leader à 3,3 ETP pour l'année 2019.

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- l'approbation du projet,
- la validation du plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
Coûts salariaux et indemnités de l'équipe d'animation-gestion	120 479,61	120 479,61	LEADER	120 297,76	80 %
Frais de structure (15% des coûts salariaux mobilisés)	18 071,94	18 071,94			
Frais de mission liés à l'opération	4 277,50	4 309,50	Autofinancement	30 074,47	20 %
Dépenses de transport pour la coopération (avion)	1 000,00	1 000,00			
Communication	6 543,18	7 851,81			
TOTAL	150 372,23 € HT	151 712,86 € TTC	TOTAL	150 372,23	100%



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 27 JUIN 2018

DELIBERATION N° 18.24 (SUITE)

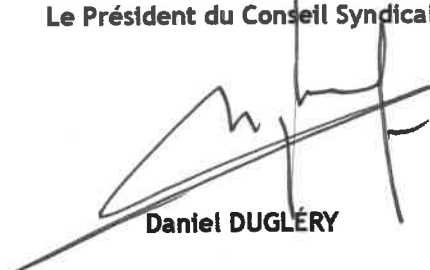
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve l'opération,
- ✓ valide le plan de financement,
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **120 297,76 €** au titre de la mesure 19.4 - Fiche action n°7 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUCLÉRY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 27 JUIN 2018

DELIBERATION N° 18.25

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Renouvellement de la convention de Transfert Etat / PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher de portage et gestion du Site Natura 2000 Gorges du Haut Cher

Monsieur DUGLERY, Président

Par délibération n°09 408 en date du 1^{er} juillet 2009, le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher a décidé d'assurer le portage et la gestion du Site Natura 2000 Gorges du Haut Cher dans le cadre d'un transfert de portage de l'Etat. En conséquence, le syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été signataire de la convention de transfert du 1^{er} septembre 2009 et ce pour une durée de 3 ans.

Par délibérations du 2 juillet 2012 n° 12 544, puis du 28 septembre 2015 cette convention a fait l'objet d'un renouvellement de 3 ans arrivé à son terme.

Il est donc proposé de reconduire pour 3 nouvelles années le conventionnement entre l'Etat et le PETR pour le portage et la gestion du Site NATURA. 2000 Gorges du Haut Cher

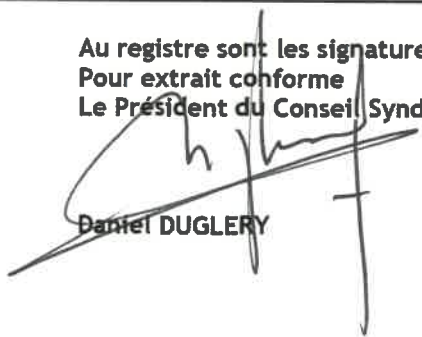
M. le Président propose aux membres du Comité syndical de renouveler pour 3 ans la convention de transfert de portage et gestion jointe en annexe du Site Natura 2000 Gorges du Haut Cher

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- *Décide de renouveler par convention avec l'Etat le portage du Site Natura 2000 Gorges du Haut Cher.*

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Mise en oeuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher (FR8301012) CONVENTION DE TRANSFERT

Vu la Directive Européenne n° 92/43 CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive «Habitats»,

Vu les articles L 414-1 à L 414-6 du code de l'environnement relatifs aux sites Natura 2000,

Vu les articles R414-1 à R414-23 du code de l'environnement relatifs aux sites Natura 2000,

Vu la décision de la commission européenne du 9 décembre 2016 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la 10ème actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale

Vu l'arrêté ministériel de désignation du site Natura 2000 Gorges du haut Cher, en date du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2010 approuvant le document d'objectifs du site,

Vu la délibération du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, en date du xxxxxxxx,

Vu le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage Natura 2000 du xxxxxx, relatant la désignation du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher comme maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site,

Sur proposition de la Directrice départementale des territoires de l'Allier

Il est convenu ce qui suit

Entre d'une part :

L'État, représenté par la Préfète de l'Allier ;

et d'autre part :

PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, situé au 67ter Bd de Courtais- 03100 MONTLUÇON, représentée par son Président, désigné sous le terme "la Collectivité" ;

Préambule:

L'objectif du réseau NATURA 2000 est d'assurer le maintien ou le cas échéant le rétablissement d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la directive "Habitats" dans un état de conservation favorable et la conservation d'habitats d'espèces de la directive "Oiseaux". La prise en compte croisée des enjeux écologiques, sociaux et économiques, fait privilégier pour la gestion des sites NATURA 2000 une approche contractuelle, accompagnée des moyens financiers appropriés.

Cette démarche se concrétise par l'élaboration d'un document d'orientation pour chaque site NATURA 2000 appelé document d'objectifs (DOCOB). Ce document, établi sous la responsabilité du Préfet de département, est approuvé par celui-ci après validation par un comité de pilotage (COPIL) en concertation avec les partenaires locaux concernés. Il définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles et indique, le cas échéant, les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site. Il indique les moyens financiers d'accompagnement et précise les modalités de mise en œuvre des mesures contractuelles.

L'adhésion individuelle des acteurs qui ont en charge la gestion et l'entretien du patrimoine naturel au DOCOB se fera sous la forme de contrats et d'engagements administratifs appelés contrats NATURA 2000 et Charte NATURA 2000. En milieux agricoles ces contrats pourront prendre la forme des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) définies dans le cadre du PDR (Plan de Développement Rural) Auvergne.

Le comité de pilotage demeure l'instance plénière de concertation pour la réalisation, l'actualisation et l'application du DOCOB. Cette mise en œuvre sera assurée par la collectivité, élue lors du COPIL sus-visé pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Cette convention de transfert a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher FR 8301012 », convention cadre explicitement prévue par l'article L414-2 du code de l'environnement, alinéa VI.

ARTICLE 2 : Modalités générales

Le service de l'État, en charge de la coordination du programme Natura 2000, est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne-Rhône-Alpes appelée « DREAL » dans la suite de cette convention. Elle s'appuie techniquement sur la Direction Départementale des Territoires de l'Allier, appelée « DDT » dans la suite de cette convention.

Un cahier des charges applicable pour mettre en œuvre les documents d'objectifs des sites Natura 2000 dans le cadre des articles L414-1 à 7, et R414-8 à 18 du code de l'Environnement relatifs à la gestion des sites Natura 2000 a été élaboré par la DREAL et la DDT. Il figure en *annexe 1* de la présente convention cadre. Toute modification substantielle de ce cahier des charges devra faire l'objet d'un agrément par la DDT.

Le document d'objectifs sera mis en œuvre sous forme de programme de travail annuel d'animation en référence au cahier des charges sus-mentionné. Ce programme est constitué d'un tableau estimatif des temps et/ou coûts de chaque action, et d'une note explicative en accompagnement. Un tableau type est présenté en *annexe 2*.

La maîtrise d'ouvrage de l'application du DOCOB sera assurée par la collectivité qui pourra être à la fois structure porteuse et structure animatrice. La collectivité pourra également missionner une structure animatrice dans le cadre d'une procédure de marchés publics. Le contrat passé précisera le cahier des charges de mise en œuvre du DOCOB ainsi que les modalités financières liant la collectivité et la structure animatrice.

La collectivité est tenue de porter à la connaissance de la DDT, par écrit, toute information ou tout élément qui, en cours de mission, lui paraîtrait susceptible de modifier le bon déroulement de la présente convention.

Le rapport d'activité **annuel** faisant apparaître notamment l'évaluation de la réalisation du programme (contrats Natura 2000 forestiers, agricoles et autres signés, engagements sur la charte Natura 2000 du site; actions de communication, de sensibilisation et de concertation; suivis scientifiques...) et propositions éventuelles d'ajustements sera réalisé par la collectivité porteuse. Il fera l'objet d'une présentation aux membres du COPIL. Dans le cadre de l'élaboration de son rapport d'activité annuel, la Collectivité sera chargée de mettre à jour la base de données SIN2, outil de suivi national des DOCOBs.

ARTICLE 3 : Comités de pilotage

Le COPIL se réunit sur l'initiative de son Président.

Durant la période de validité de la présente convention, au moins deux comités de pilotage semblent nécessaires pour encadrer la mise en œuvre du document d'objectifs :

- le premier, pour valider le programme de travail triennal prévu par la collectivité,
- le second à l'issue de la période de trois ans pour dresser un bilan du programme de travail et procéder aux élections de la Collectivité porteuse d'une part et du Président du COPIL d'autre part.

Un règlement intérieur de fonctionnement du COPIL pourra être proposé par la collectivité lors du 1^{er} COPIL provoqué par le Président.

ARTICLE 4 : Financement de la mise en œuvre du document d'objectifs

Le financement d'animation permettant la mise en œuvre du DOCOB pourra faire appel à la mesure 7.6.1 du PDR Auvergne 2014-2020. Cette mesure appelle des fonds européens FEADER d'une part et des fonds de l'État au titre du budget du Ministère en charge de l'Environnement et éventuellement de la Collectivité d'autre part. Chaque programme annuel d'animation évoqué à l'article 1 fera l'objet d'une demande d'aide à déposer auprès du guichet unique (DDT de l'Allier) prévu pour cette mesure.

Une part d'autofinancement pourra être apportée par la collectivité sous forme de prestations en régie : recherche et suivi des prestataires externes ou internes, organisation des comités de pilotage, gestion administrative et financière, etc. Cette part d'autofinancement pourra bénéficier d'un cofinancement par l'Union Européenne au titre du FEADER. Au terme de la présente convention de transfert, la collectivité produira un état récapitulatif des moyens propres qu'elle a consacré au document d'objectifs sous forme de temps de personnel, moyens logistiques mis à disposition, etc.

Les montants exacts des aides et leurs modalités particulières d'attribution seront fixés par des conventions annuelles d'attribution d'aide. Ces conventions viseront la présente convention de transfert.

La mise en œuvre des programmes d'actions annuels reste conditionnée à l'obtention effective des financements. En aucun cas, la collectivité ne saurait être tenue pour responsable de la non atteinte des objectifs de conservation par défaut de crédits de l'Etat, ces derniers étant proposés annuellement dans la demande de subvention et arrêtés dans chaque avenant annuel financier.

Le financement des contrats Natura 2000 ne relève pas de la présente convention. Il sera réalisé dans le cadre des mesures prévues à cet effet dans le PDR Auvergne 2014-2020. Ces mesures appellent des fonds européens au titre du FEADER gagés par des fonds publics de l'Etat, au titre du budget du Ministère en charge de l'Environnement pour les contrats forestiers et les contrats ni agricoles ni forestiers, et au titre du budget du Ministère en charge de l'Agriculture pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

ARTICLE 5 : Modalités de paiement

Les demandes de subvention sont à produire auprès de la DDT de l'Allier sur un formulaire type Cerfa. Le paiement sera réalisé par l'ASP conformément aux dispositions en vigueur.

ARTICLE 6 : Délais de réalisation

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Ce délai pourra être prorogé par un avenant afin de pouvoir terminer les opérations éventuellement en cours.

ARTICLE 7 : Prescriptions administratives particulières

Toute édition, publication ou communication concernant le volet Natura 2000 du site devra mentionner ou rappeler que cette opération a été financée par le Ministère en charge de l'Environnement et l'Union Européenne via le FEADER. **La mise en forme de toute étude, document de présentation ou bulletin d'information devra intégrer à minima les logotypes du Ministère en charge de l'Environnement, de l'Union Européenne « FEADER, L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » et de Natura 2000.**

La mise à disposition, par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ou la DDT, de banques de données dans le cadre de la réalisation de prestations de services par la collectivité (telles que les données informatiques externes de l'IGN) fera l'objet d'une convention particulière entre les deux contractants.

ARTICLE 8 : Prescriptions techniques particulières

Les documents cartographiques et données numériques qui seront produits dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs seront remis sur un support informatique standard, CD-ROM ou DVD-ROM, dont la lecture est possible ou bien par messagerie électronique à la DDT avec copie à la DREAL. Tous les documents devront être intégrables et totalement exploitables dans le S.I.G. (Système d'Information Géographique) de la DDT et de la DREAL, lesquelles pourront en disposer librement. Les données versées à l'INPN (cf article 9) seront transmises sous forme d'export de données (Tableaux, tables SIG) à la DDT.

ARTICLE 9 : Diffusion, utilisation des données

Valorisation des données pour l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

Les données récoltées dans le cadre des missions subventionnées par les conventions financières définies à l'article 4 de la présente convention devront être valorisées via l'alimentation de la base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Les tables de données et les métadonnées associées seront saisies ou importées sur un outil de collecte et/ou une base de données permettant un versement à l'INPN rendant les Données Élémentaires d'Échange (DEE) publiques et accessibles.

À la restitution des livrables et autres documents produits lors des missions subventionnées dans le cadre des conventions financières définies à l'article 4, le bénéficiaire de la subvention devra renvoyer l'*annexe 3* « attestation de versement des données » confirmant le versement des données dans une base de données compatible avec l'INPN.

Le versement des données à l'INPN contribue à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et à la diffusion des données tout en assurant les droits à la propriété intellectuelle.

Échange et valorisation des données entre les parties prenantes

La Collectivité, la DREAL et la DDT peuvent librement utiliser, reproduire, publier et communiquer les résultats des prestations et études sous réserve d'en citer l'auteur. Pour cela, la Collectivité doit s'assurer que les jeux de données relatifs aux observations des habitats et/ou des taxons relevant de la faune, de la flore et de la fonge font l'objet d'une restitution, dans leur intégralité et sous leur forme la plus précise (données non dégradées) conforme au cahier des charges ci-annexé et que cette restitution est transmise à la DDT avec copie à la DREAL.

Toute édition, publication ou communication à des tiers, des études et inventaires, ne pourra se faire à titre gratuit ou onéreux, qu'avec l'autorisation de la collectivité ainsi que de la DDT. Aucun usage commercial des résultats des prestations ne pourra être réalisé sans l'accord préalable de la collectivité et de la DDT.

Nota : Les tables de données d'observations des habitats et/ou des taxons relevant de la flore et de la fonge seront également transmises *in fine* au Conservatoire Botanique National Massif Central avec copie à la DDT.

ARTICLE 10 : Exécution et contrôle

La présente convention sera exécutée chacun en ce qui le concerne par le Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et la Préfète de l'Allier.

Les bénéficiaires des aides de l'Etat et de l'Union Européenne au titre du FEADER sont soumis aux engagements et contrôles figurant sur les demandes de subvention.

ARTICLE 11 : Résiliation et utilisation non conforme des subventions accordées

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La résiliation de cette convention entraînera la résiliation des conventions d'attribution d'aide qui la viseront. Les modalités de reversement des aides attribuées et les modalités de sanction sont précisées dans les conventions d'attribution des aides.

ARTICLE 12 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 13 : Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à traiter à l'amiable préalablement à la saisine du tribunal administratif qui serait alors seul compétent.

Etabli à X, le

**Le Président du PETR Pays de la Vallée de
Montluçon et du Cher**

La Préfète de l'Allier,

ANNEXES :

Annexe 1 : Cahier des charges pour l'animation du DOCOB du site « Gorges du Haut » Cher FR 8301012

Annexe 2 : Tableau estimatif des temps et des coûts du programme d'actions annuel

Annexe 3 : Attestation de versement des données dans une base de données compatible avec l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

CAHIER DES CHARGES POUR L'ANIMATION DU DOCOB ZSC Gorges du haut Cher (FR8301012)

MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000

Version	Date	Rédacteur	Evolutions
V1		DREAL-Auv/SEBR/PN	
V1.1	25/03/2013	SEBR/PN – S. Marsy	[chap. 3 et 4] Ajouté : veille et tenue des mises à jour des fiches de synthèse des sites ("fiches incidences")
V1.2	03/12/2013	SEBR/PN – S. Marsy / P. Tabourin	[chap. 1] Mise à jour volet agricole, en phase transitoire
V1.3	11/08/2014	SEBR/PN – P. Tabourin	[chap. 1] Mise à jour volet agricole – appel à projet MAEc
V1.4	01/10/2014	SEBR/PN – S. Marsy / P. Tabourin	Re-numérotation chapitres (-1) [chap. 4] Ajouté : transmission et validation des données flore/habitats au CBNMC [chap. 1] Déplacé : bilan SUDOCO déplacé au chap. 9
V1.5	13/10/2014	SEBR/PN – S. Marsy	[chap. 10] Révision/clarification du chapitre Ajouté : transmission ou saisie des données pour alimenter base MNHN CardObs
V1.6	29/09/2015	SEBR/PN – S. Marsy	[chap. 4] Révisé : modalité d'échange carto habitat/CBNMC [chap. 10] Révisé : versment des données vers INPN Ajouté : Annexe, Version 1 – septembre 2015 – rédaction : Maéva Jardin
V1.7	30/01/2018	SEHN/PN – P. Tabourin	[chap. 5] Intégré : obligation de mention du FEADER sur les supports de communication Remplacement SUDOCO par SIN2

1. Sommaire

Objet de la mission	2
1.Mise en œuvre de la contractualisation	3
2.Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB du site.....	3
3.Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	3
4.Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	3
5.Communication, sensibilisation et information	3
6.Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques	3
7.Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	3
8.Mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB	3
9.Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB et bilans annuels	3
10.Modalités et formats des restitutions.....	3

2. Objet de la mission

La mission décrite dans ce cahier des charges a pour objet d'assurer la mise en œuvre des actions du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 ZSC Gorges du Haut Cher (FR8301012) avec l'objectif de permettre le maintien dans un bon état de conservation ou la restauration des espèces et habitats ayant justifié la désignation du site.

Les actions de cette mission peuvent être priorisées en fonction des enjeux locaux identifiés dans le DOCOB, de leur faisabilité et de l'historique d'animation du site.

1. Mise en œuvre de la contractualisation

La structure animatrice est chargée de mettre en œuvre la **contractualisation** sur le site Natura 2000 : contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers, (*Volet forestier*) et charte Natura 2000. Cette mise en œuvre doit être cohérente avec les enjeux prioritaires identifiés dans le DOCOB.

Volet agricole

Pour la mise en œuvre des MAEC, la structure animatrice participera, à partir des mesures définies dans le DOCOB, à l'élaboration d'un projet agro-environnemental prévu dans le cadre d'un appel à projets selon les dispositions du plan de développement rural Auvergne. Le PAEC pourra être porté par une autre structure, mais l'implication de la structure animatrice dans son élaboration sera nécessaire.

La structure animatrice se rapprochera des DDT afin d'obtenir les éléments nécessaires à la construction et la mise en œuvre de ces mesures.

Le projet, accompagné des objectifs de contractualisation sera présenté en CRAEC pour programmation financière.

Recensement et contact des signataires potentiels

La structure animatrice est chargée de **recenser et de mettre en relation avec la structure en charge de la réalisation des diagnostics** les signataires potentiels.

En liaison avec la carte de localisation des habitats communautaires, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, la structure animatrice recense les personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par les outils contractuels. Ces personnes et organismes devront, lorsque c'est possible, être informés, individuellement ou collectivement, des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur leurs propriétés ou les propriétés dont ils sont mandataires, des enjeux et objectifs de préservation y afférents et des dispositifs mis à leur disposition par l'Etat (mesures prévues par le DOCOB, modalités de contractualisation).

Volet forestier

Les services du CRPF et le syndicat des sylviculteurs pourront être également consultés pour recenser les propriétaires forestiers potentiellement concernés.

Volet agricole

Si cela n'a pas été fait lors de l'élaboration du DOCOB, la structure animatrice recensera, en contact étroit avec la Chambre d'Agriculture et la DDT, les agriculteurs concernés par le site et bénéficiaires potentiels de MAEC.

Pour informer les signataires potentiels, la structure animatrice utilise, à partir du DOCOB, des **documents pédagogiques** de communication (plaquettes, guides pratiques, diaporamas...) adaptés aux différents types de contractants (message, forme, circuits et dates de diffusion...). Ces documents peuvent être réalisés par la structure animatrice ou par un prestataire extérieur.

Les contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, forestiers, (*Volet forestier*), les MAEC, (*Volet agricole*) et la charte d'un site Natura 2000 sont des outils contractuels dont les promotions doivent être associées autant que possible. Ainsi, les étapes d'information et de prise de contact avec les signataires potentiels peuvent se faire en même temps pour l'ensemble des outils contractuels et au moyen de supports communs.

La **prise de contact ciblée** est privilégiée car la structure animatrice peut difficilement rencontrer tous les signataires potentiels présents sur le site.

Assistance technique et administrative des signataires

La structure animatrice est chargée d'assister d'un point de vue technique et administratif les signataires dans le montage des dossiers des contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, des contrats forestiers, et de la charte Natura 2000. L'assistance technique peut être déléguée à un autre organisme sous forme de prestation si la structure animatrice ne possède pas les compétences requises pour ce travail.

Dans ce cadre, la structure animatrice est notamment chargée de réaliser ou faire réaliser les **diagnostics et cahiers des charges préalables** à l'instruction des contrats Natura 2000 forestiers ou ni agricoles-ni forestiers pour confirmer les enjeux et déterminer les mesures du DOCOB à appliquer (en cas de besoin, la structure animatrice propose l'adaptation des cahiers des charges des mesures contractuelles aux réalités des parcelles concernées, dans les limites prévues par le DOCOB).

Volet agricole

La structure animatrice doit être en capacité d'élaborer un Projet Agro-environnemental pour le site. Elle peut travailler en partenariat avec d'autres structures concernées par ce projet.

Un diagnostic individuel peut également être réalisé pour les MAEC qui le nécessitent, par un organisme différent de la structure animatrice.

La structure animatrice, pour les signataires potentiels et à leur demande, est chargée de remplir les formulaires de demande d'aide, de produire les pièces à joindre aux demandes en collaboration avec la DDT, service instructeur. Le demandeur de l'aide demeure néanmoins responsable du dépôt de son dossier de demande et la DDT de la proposition finale de contrat.

Dans le cadre de la signature de la charte Natura 2000, la structure animatrice doit réaliser une visite de terrain des parcelles concernées pour confirmer les grands types de milieux en présence, identifier les parcelles à enjeu et déterminer et expliciter les engagements et les recommandations concernées. La structure animatrice aide les propriétaires ou mandataires à sélectionner les engagements qui le concernent sur le formulaire de charte et à identifier la liste des pièces nécessaires au dossier.

La structure animatrice s'assure, par un contact régulier avec les propriétaires et mandataires, de l'**état d'avancement du dossier** tout au long de la procédure d'instruction et, après signature, elle peut apporter son concours aux propriétaires ou mandataires pour les aider à définir précisément les modalités techniques de mise en œuvre des engagements.

Suivi, synthèse

La structure animatrice est chargée de **suivre**, de synthétiser les opérations contractualisées : suivi de la réalisation des actions et respect de leurs cahiers des charges, bilan des types de mesures souscrites, des habitats et/ou espèces concernés, des effets éventuellement observés, des difficultés rencontrées, formulation de préconisations vis à vis de certaines mesures.

2. Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB du site

La structure animatrice est chargée de permettre la mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB :

- Prise de contact avec les **financeurs potentiels** autres que l'Etat et l'Europe suivant les mesures de gestion préconisées par le DOCOB :

- en fonction des plans de financement arrêtés avec les divers partenaires concernés, la structure animatrice sera chargée de réaliser le montage des dossiers de financements et s'assurera, par un contact régulier avec les financeurs, de l'état d'avancement de leur procédure d'instruction ;
- certaines actions prévues dans le DOCOB mais non éligibles au titre de la contractualisation peuvent particulièrement faire l'objet de recherche de financements complémentaires : réalisation d'outils de communication, d'outils pédagogiques, études de faisabilité économique et/ou écologiques de certains modes de gestion ou de restauration de milieux, études complémentaires sur des espèces ou habitats d'intérêt communautaire.
- **Mesures administratives et réglementaires** : la structure animatrice doit favoriser la mise en place des différentes mesures réglementaires qui peuvent être mises en place par l'Etat ou les collectivités pour la gestion du site via une concertation avec les collectivités et les utilisateurs des espaces, propriétaires des terrains et mandataires. De la même manière, elle facilitera la mise en œuvre de mesures de prévention appropriées aux objectifs du site ;
- **Mesures foncières** : la structure animatrice, en vue de faciliter la mise en œuvre de mesures de gestion prévues dans le DOCOB, peut apporter ses conseils aux collectivités ou maîtres d'ouvrages pour l'acquisition foncière ou la signature de conventions ;
- Préparation et coordination de **formations** proposées dans le cadre du DOCOB ;
- Rédaction ou précision des **cahiers des charges** des actions non contractuelles du DOCOB.

3. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, la structure animatrice est chargée :

- d'assurer l'**information** des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toute donnée (dont elle a connaissance) nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. La structure animatrice doit permettre aux porteurs de projets d'identifier les enjeux de conservation du site et les précautions à prendre. Dans ce cadre, elle est chargée de **proposer des mises à jour des informations portées sur la fiche de synthèse du site** (fiche destinée à aider les porteurs de projet à réaliser leurs évaluation des incidences) : ces propositions doivent suivre l'évolution de la connaissance des enjeux du site, et être transmises à la DDT pour validation et publication.
- de répondre aux **sollicitations des administrations** sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site.
- dans la mesure du possible, de réaliser une **veille locale** relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité.

En aucun cas, la structure animatrice ne doit être chargée de rédiger l'évaluation des incidences pour le compte d'un porteur de projet.

4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

La structure animatrice est chargée de mettre en œuvre les mesures d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques sur le site prévues dans le DOCOB, en fonction des priorités relatives aux espèces et habitats concernés et définies aux niveaux national et régional et selon les crédits disponibles.

➤ **volet amélioration des connaissances :** la structure animatrice est chargée d'améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site :

- réaliser ou faire réaliser des compléments d'inventaires ou de mise à jour de la cartographie ;
- améliorer les connaissances disponibles sur le fonctionnement des milieux : fonctionnalité des habitats, détermination des espèces typiques de l'habitat, identification des menaces pesant sur l'habitat et de ses besoins associés ;
- améliorer les connaissances disponibles sur les espèces : caractérisation de l'habitat de l'espèce, les menaces pesant sur l'espèce et sur son habitat et besoins associés.
- Réactualiser régulièrement, et transmettre à la DREAL, les données à intégrer au Formulaire Standard des Données (FSD). La structure animatrice veillera en parallèle à la cohérence avec la fiche de synthèse du site (cf. § 3 du cahier des charges).

Concernant les données floristiques et phytosociologiques, le CBN MC est l'interlocuteur incontournable de la structure animatrice. A ce titre, elle est tenue de :

- faire valider toute mise à jour ou nouvelle cartographie des habitats au CBN MC : la structure animatrice ou son prestataire prendra contact avec le CBN MC avant le début de ses travaux d'inventaires et la cartographie ne sera considérée achevée qu'après validation par le CBN MC de la cohérence des documents rendus vis à vis du cahier des charges ;
- transmettre systématiquement au CBN MC les rapports et données SIG ayant trait à des études en lien avec la flore et les végétations.

Le respect de ces deux points est un préalable indispensable au paiement des prestations concernées.

➤ **volet suivi, analyse :**

- expérimentation de mesures de gestion : détermination de la mesure, mise en œuvre expérimentale, protocole de suivi des effets
- suivi de l'efficacité de certaines mesures de gestion mises en œuvre : détermination de l'échelle de suivi pertinente (site, parcelle, ...), détermination du protocole de suivi

➤ **volet évaluation :**

- contribuer à l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, sur la base des résultats des deux volets précédents (inventaires et cartographie, structure et fonctionnalité de l'habitat, menaces et perspectives d'évolution), selon la méthode nationale lorsqu'elle existe (cf. méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle du site Natura 2000 produite par le Muséum national d'histoire naturelle - MNHN) ou selon une méthode propre le cas échéant ;
- conserver et rendre disponibles pour les services de l'Etat les données brutes et leur analyse ayant permis d'évaluer l'état de conservation, pour une éventuelle utilisation dans le cadre de l'évaluation communautaire

Dans certains cas, les études complémentaires au DOCOB et les suivis scientifiques pourront être mutualisés à une échelle plus vaste que celle du site.

5. Communication, sensibilisation et information

La structure animatrice est chargée de **communiquer, sensibiliser et informer**, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB, les publics présents et ayant des intérêts sur le site : les propriétaires de terrains ou mandataires, les exploitants agricoles, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site (collectivités, carriers, concessionnaires d'autoroutes, EDF-RTE...), les utilisateurs des espaces considérés (chasseurs, pêcheurs, randonneurs, pratiquants de sports, ...).

Les outils

Les outils d'information, de communication et de sensibilisation doivent être adaptés à chaque cible et au but recherché. **Lorsque l'animation est cofinancée avec du FEADER, tous les supports de communication, de présentation en salle et études et suivis doivent comporter le logo «FEADER, L'europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes».** Ils peuvent comprendre :

- l'édition de bulletins d'information générale à destination du grand public ;
- des documents spécifiques sur la gestion contractuelle à l'usage des propriétaires et exploitants ;
- des documents de rappels réglementaires pour les élus et les porteurs de projets sur le territoire ;
- des réunions publiques ciblées (pour les élus, pour les potentiels bénéficiaires de contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, forestiers, de MAEC, et de chartes...) ;
- des expositions à destination du grand public ;
- une présence dans les médias (Internet, presse écrite, radio locale, télévision régionale...) ;
- un site Internet (avec, le cas échéant, une mise en ligne du DOCOB et de différentes cartographies) ;
- des sorties de terrain.

Mutualisation

La structure animatrice contribue aux **échanges avec d'autres animateurs** de sites Natura 2000 pour mutualiser les expériences de gestion des sites. Elle favorise la mutualisation des outils et actions qu'elle produit et met en œuvre en les communiquant aux services de l'Etat et aux autres opérateurs.

6. Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

La structure animatrice est chargée d'inciter à ce que la réalisation ou à l'adaptation des plans de gestion, de **planification** ou d'aménagement (forêt, urbanisme...), des documents d'urbanisme, des programmes d'actions, prennent en compte les préconisations du DOCOB, les enjeux communautaires et le respect du patrimoine naturel dans les processus de décision.

La structure animatrice veille particulièrement à la cohérence des exigences de la gestion du site avec celles des **plans et programmes publics** coexistant sur le territoire : Plans de Prévention des Risques d'inondation / d'incendies, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et contrats de restauration de rivières, Plan Loire Grandeur Nature, mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, Schémas départementaux des Carrières, Schémas départementaux de Gestion Piscicole / Cynégétique, Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement (DRA/SRA), Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et leurs annexes vertes... Elle peut jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs concernés par ces plans et programmes publics. Elle est ainsi amenée à travailler en collaboration avec les différents services de l'Etat (DREAL, DDT, préfecture ...) et les établissements publics (ONEMA, ONCFS, Agences de l'eau, ONF, CRPF,...)

7. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

La structure animatrice est chargée :

- de définir les **besoins financiers** annuels nécessaires à la mise en œuvre des actions de gestion (mesures contractuelles et hors contrats) et ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000 ;
- de **coordonner les avis techniques** : la décision de mettre en œuvre certaines mesures du DOCOB pourra nécessiter l'avis technique d'un ou plusieurs experts (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel - CSRPN -, technicien rivière, technicien de la fédération des chasseurs, émanation technique du comité de pilotage, Commissions régionales agri-environnementales - CRAE -, Commissions départementales d'orientation agricole – CDOA -, etc.). Le cas échéant, la structure animatrice est chargée de réunir les personnes compétentes afin de recueillir leur avis et de bâtir, en conséquences les contrats concernés ;
- de préparer les **réunions du COPIL** et d'en assurer le secrétariat ;
 - o Elle doit **préparer et animer les réunions du comité de pilotage** afin de lui rendre compte de l'état des réalisations effectuées et du programme d'activités envisagé. Après contact préalable avec les services de l'Etat (DREAL/DDT) et la collectivité maître d'ouvrage, elle propose au Président du comité de pilotage les dates et ordres du jour de réunion. La fréquence de ces Copils doit se rapprocher le plus possible de 1 par an.
 - o Les éventuels documents à discuter en séance doivent être soumis préalablement pour avis au président du comité de pilotage, à la collectivité maître d'ouvrage et aux services de l'Etat puis être diffusés à l'ensemble des membres du comité de pilotage local au moins 15 jours avant sa réunion.
 - o Il revient également à la structure animatrice de **proposer un projet de compte-rendu de Copil à la DDT, puis de le soumettre à la signature de son Président. Il sera ensuite envoyé aux membres du Copil par la collectivité porteuse.**
 - o De même, des groupes de travail techniques peuvent se réunir autant que de besoin sur des thématiques particulières (élaboration de la charte Natura 2000, actualisation des cahiers des charges...). La préparation, l'animation et les comptes-rendus de ces réunions sont réalisés par la structure animatrice suivant les mêmes modalités que pour les réunions du comité de pilotage. Les conclusions issues de ces groupes de travail sont exposées lors des réunions du comité de pilotage.

8. Mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB

La structure animatrice est chargée d'analyser les **difficultés** de mise en œuvre du DOCOB et de **proposer** d'éventuels ajustements à présenter au comité de pilotage (COPIL).

Elle doit procéder aux **mises à jour** du DOCOB :

- adaptations des cahiers des charges des mesures de gestion applicables aux contrats Natura 2000 ;
- adaptations en fonction des résultats de la mise en œuvre du DOCOB ;
- mises à jour en fonction de nouveaux inventaires, de nouvelles cartographies :
 - o réalisation de compléments d'inventaires et de cartographies des habitats naturels et habitats d'espèces présents sur des extensions de périmètre intervenues après la validation du document d'objectifs dans le respect des cadres prévus par les services de l'Etat ;

- réalisation et prise en compte de cartographies des habitats qui pourront être remise à jour en fonction des visites de terrain ou diagnostics de parcelles ;
- digitalisation des couches cartographiques, notamment des localisations d'habitats naturels et d'espèces, si l'outil SIG n'a pas été utilisé au moment de l'élaboration du document d'objectifs.

D'une manière générale, la structure animatrice met à jour le DOCOB en fonction des informations juridiques et économiques qu'elle reçoit de la part des services de l'Etat ou de ses réseaux.

9. Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB et bilans annuels

Le suivi courant du site, cohérent avec les priorités du DOCOB et les mesures qui y sont préconisées, doit être réalisé dans SIN2, l'outil de suivi des DOCOB gratuit et accessible par Internet proposé par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

La structure animatrice élabore en outre un **bilan d'activité annuel**. Ce bilan tient compte des aspects techniques, scientifiques (évaluation de l'état de conservation du site, type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financiers du suivi de la mise en œuvre du DOCOB et présente une synthèse sur la concertation. La structure animatrice formule des préconisations vis à vis de certaines mesures (adaptations de cahiers des charges des mesures du DOCOB par exemple). Une cartographie de la contractualisation peut être réalisée.

Ce rapport d'activité s'appuie sur la *trame de bilan annuel d'animation de Docob Natura 2000 (ATEN 2010)*. Il est transmis à la collectivité maître d'ouvrage, à la DREAL et à la DDT et mis à disposition des membres du comité de pilotage.

Cette synthèse permet notamment d'adapter l'animation du site en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000.

10. Modalités et formats des restitutions

La restitution du travail de l'animateur en fin d'année est une étape clé : elle permet de valider la bonne réalisation de sa mission, le paiement de son travail, et *in fine*, le versement des subventions éventuellement accordées au maître d'ouvrage. Cette restitution doit donc être **vérifiée avant envoi** par l'animateur, être **complète**, et dans toute la mesure du possible, être **effectuée en une seule fois** pour éviter les pertes en ligne.

Spécifications techniques et pratiques des restitutions

L'ensemble des documents, notamment les bilans d'activité, doivent être fournis sous forme de fichiers numériques aisément éditables (**format .pdf**) mais également sous leur **forme modifiable** (word, excel, map info, ...). Ces fichiers seront fournis au format PC par courrier électronique ou sur support CD Rom / DVD-Rom.

Tous les éléments ayant fait l'objet d'une cartographie doivent être fournis sous format SIG et toutes les cartographies doivent utiliser le système de projection Lambert 93. Les fichiers correspondants doivent être livrés au format des logiciels MAPINFO (TAB. ou MIF/MID) ou QGIS (SHAPE). Les référentiels taxonomiques et habitats utilisés doivent être précisés. Les données informatiques doivent être nommées de façon claire sans abréviations ni codes, autant que possible.

Les données récoltées dans le cadre de la présente mission devront contribuer à l'alimentation de la base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Les tables de données et les

métadonnées associées seront transmises à la Collectivité maître d'ouvrage et à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour qu'elles soient intégrées à l'INPN et soient ainsi valorisées en rendant les Données Élémentaires d'Échange (DEE) publiques et accessibles.

Pour cela, les jeux de données relatifs aux observations des taxons relevant de la faune, de la flore et de la fonge feront l'objet d'une restitution, dans leur intégralité et sous leur forme la plus précise (données non dégradées) sous la forme de tables de données respectant le format prescrit dans l'annexe technique « Transmission des données en vue de leur mise à disposition ».

Nota : Les tables de données d'observations des taxons relevant de la flore et de la fonge seront transmises *in fine* au Conservatoire Botanique National du territoire de rattachement.

Synthèse des restitutions attendues

Les éléments de restitutions détaillés ci-dessous doivent être transmis à la **collectivité maître d'ouvrage, à la DREAL et la DDT**.

Les restitutions attendues au terme de chaque année d'animation sont :

- le bilan annuel d'activité, et la saisie des activités sous SIN2 ;
- les cartographies d'habitats (rapport + atlas cartographique), les rapports d'études ou de suivis scientifiques menées dans le cadre de la mission et les données correspondantes complètes et non « dégradées » ;
- le FSD mis à jour, en fonction de connaissances acquises dans l'année ; la fiche de synthèse incidences mise à jour de la même manière ;
- le cas échéant, le Docob révisé ;
- les jeux de données faune, flore et fonge sous la forme de tables compatibles SINP (cf. annexe).

Sur demande, la DREAL peut fournir une check-list.



Annexe

Modalités de transmission des données en vue de leur mise à disposition à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

INPN et le standard de données

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) est un outil qui vise à structurer les données naturalistes, à valoriser la connaissance sur la biodiversité et à améliorer la mise en œuvre des politiques environnementales. Il s'agit d'une base de données naturalistes qui publie et valorise les observations sur la faune, la flore et la fonge.

Seules les Données Élémentaires d'Échange (DEE) y sont accessibles. Elles sont définies comme un format d'échange des données naturalistes standardisées et inter-opérables. Les DEE contiennent les informations utiles, fiables et sourcées sur les observations naturalistes.

L'INPN prend en compte la notion de sensibilité des données. Les DEE dites sensibles sont des observations pour lesquels la divulgation au grand public des localisations serait préjudiciable (article L. 124-4 du code de l'environnement). Chaque plate-forme régionale identifie et qualifie ces données qui sont alors uniquement accessibles aux autorités publiques. Pour le grand public, elles sont géographiquement floutées par commune ou par espaces protégées par exemple. Aujourd'hui, la liste des espèces sensibles d'Auvergne est en attente de diffusion publique.

Pour en savoir plus sur les espèces et les données sensibles en Auvergne-Rhône-Alpes, contacter David Happe de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : david.happe@developpement-durable.gouv.fr

C'est dans ce cadre que les jeux de données relatifs aux observations des espèces de faune, de la flore et de la fonge doivent faire l'objet d'une restitution sous la forme de tables de données (SIG ou Excel) respectant à minima le format des DEE (voir ci-après).

Les champs correspondant aux DEE

Une donnée d'observation correspond à une espèce rattachée à un lieu, à une date et à un observateur. Pour que les données soient intégrées dans une base de données compatible avec l'INPN, tous les champs obligatoires doivent être remplis. La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'entrer ces données dans la base de données CardObs gérée par le MNHN et compatible avec l'INPN.

Tous les champs obligatoires () et les champs supplémentaires devront être décrits (format, code et descriptions si nécessaire) dans le tableau descriptif annexé.*

Champ	Code champ	Format	Description
Où ?			
Coordonnées *	X	numérique	Système de projection en Lambert II Carto ou Lambert 93
	Y	numérique	Système de projection en Lambert II Carto ou Lambert 93
Localisation	INSEE	numérique	Code INSEE de la commune (<i>si XY non fourni</i>)
Quand ?			
Date *	date	date	Choisir un seul format de date (JJ/MM/AAAA ou AAA/MM/JJ)
Qui ?			
Récolteur *	recolteur	texte	Personne physique ou moral qui a observé la donnée
Organisme	organisme	texte	Commanditaire (précisé si différent du récolteur)
Quoi ?			
Code Espèce *	cd_nom	texte	Code du référentiel taxonomique TAXREF v.8 de l'espèce
Nom Espèce	nom_espece	texte	Nom scientifique de l'espèce suivant la nomenclature TAXREF v.8 (<i>si le code TAXREF v.8 n'est pas fourni</i>)

Les champs supplémentaires

D'autres informations peuvent compléter les données d'observation : ces champs ne sont pas obligatoires.

Champ	Code champ	Format	Description
bibliographie	bibliographie	texte	Référence de l'étude d'où est extraite la donnée
Date de fin	date_fin	date	Choisir le même format de date
remarques	remarques	texte	Précision sur le protocole, le type de donnée (trace, indice,...) Ne pas utiliser pour détourner un champ standard
Effectif	Individualcount	entier	Nombre d'individus concernés par cette observation.
...			

Références

Museum National d'Histoire Naturelle, 2013, Standard des données SINP occurrence de taxon v1, 32 p. [Standard des données SINP](#)

Museum National d'Histoire Naturelle, 2014, Protocole du système d'information sur la nature et le paysage, 35 p. [Protocole SINP](#)

Museum National d'Histoire Naturelle, 2014, Définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP, 35p. [Données sensibles SINP](#)

Contact DREAL pour en savoir plus

david.happe@developpement-durable.gouv.fr

Mise en œuvre du DOCUMENT d'OBJECTIFS du site Natura 2000
FR 8..... « »

DETAIL DES OPERATIONS <i>En référence au cahier des charges de l'animation. Au besoin, les sous-actions peuvent être détaillées.</i>	Année 20..		
	Nb de jours	Coût unitaire	Montant en € (HT)
1. Mise en œuvre de la contractualisation (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)			€
1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000			
1.1 Accompagnement des chartes N2000			
1.1 Accompagnement du PAEc			
1.2 Assistance technique et administrative aux bénéficiaires			
1.3 Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles			
2. Mise en œuvre des actions non contractuelles (travaux/interventions éventuels hors contrats)			€
2.1 Prise de contacts avec des cofinanceurs, organisation ou participation à des réunions			
2.2 Participation / promotion de mesures administratives et réglementaires			
2.3 Participation / promotion de mesures foncières			
2.4 Préparation / contribution à la rédaction de cahiers de charges, de formations			
2.5 Travaux / Expérimentations éventuels hors contrat			
3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique			€
3.1 Information, porter à connaissance / Maj fiche de synthèse du site / Conseils porteurs de projet			
3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations			
3.3 Veille locale et alerte			
4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (études et mise à jour des données du site)			€
4.1 Amélioration / compléments de connaissance sur le site - <i>préciser les programmes prévus -</i>			
4.2 Mesures de suivi (suivi des effets des mesures de gestion, de l'efficacité de mesures expérimentales) - <i>préciser les programmes prévus -</i>			
4.3 Évaluation (suivi de populations d'espèces, évolution des habitats, évaluation de l'état de conservation...) - <i>préciser les programmes prévus -</i>			
5. Communication, sensibilisation et information (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet...) - <i>préciser les actions prévues -</i>			€
6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.) - <i>si possible, préciser les programmes concernés -</i>			€
7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site			€
7.1 Préparation et tenue des copils, des groupes de travail, préparation des compte-rendus			
7.2 Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics			
8. Mises à jour du Docob (toiletage ou révision du Docob)			€
9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité			€
9.1 Rapport d'activité annuel			
9.2 Renseignement de SUDOCO (logiciel de suivi des Docobs)			
10. Frais de déplacements / Autres frais			€
10.1 Déplacements			
10.2 Participation aux journées du réseau N2000			
10.3 Autres :			
TOTAL HT			€
TVA			€
TOTAL TTC			€



Attestation de versement des données dans une base de données compatible avec l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Je soussigné, _____, agissant en qualité de représentant de _____, bénéficiaire de la subvention de l'État d'après l'arrêté (ou la convention) du __/__/____ concernant la (les) mission(s) d'animation et de mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « _____ »,

atteste

avoir versé les données élémentaires d'échanges issues des données d'observation récoltées dans le cadre de ces missions dans la base de données compatible SINP _____, le __/__/_____.

Attestation signée le __/__/_____.

signature :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Lyon, le 09 SEP. 2019

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Centre-Est

Division Régulation et Développement Durable

MONTLUCON COMMUNAUTE

A l'attention de **M. Jean Caillot**

Cité Administrative – Esplanade Georges Pompidou

1 rue des Conches

CS 23241

03106 MONTLUCON Cedex

Nos réf. : 19/6793 / RDD

Vos réf. :

Référence à rappeler : 19 2538 / Div

Affaire suivie par : Benoît Landry

dd.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr

Tél. 04 26 72 68 55

Oi Dir Sport (JC)
P.M. Lintz
P.M. Caillot
P.M. Naim
P.M. Caillot
P.M. le Président

Objet : mise en œuvre d'un balisage sur tyroliennes sur le territoire de la commune de Marcillat-en-Combraille (03)

Monsieur,

Par courriel du 05 septembre 2019 vous me soumettez pour avis, une proposition de balisage diurne et nocturne matérialisant des câbles de tyroliennes implantées prochainement sur le territoire de la commune de Marcillat-en-Combraille (03).

Le balisage proposé est en tout point conforme aux exigences de l'arrêté du 23 avril 2018¹. Par conséquent j'émet un avis favorable pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Afin d'informer les pilotes évoluant dans ce secteur, ces obstacles seront publiés à l'information aéronautique. A cet effet, je vous demande de bien vouloir nous tenir informés de la mise en place effective de ces tyroliennes et de leur balisage, dès que vous en avez connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Patrick BRONNER

Adjoint à la Division Régulation
et Développement Durable



¹ relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne

Copie : Monsieur le Commandant de la SDRCAM Sud – BA 701 – 13661 SALON AIR



DELIBERATION N° 18. **26**

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

**Consultation pour prestations d'Animation 2019 du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher -
N°FR 8301012**

Monsieur DUGLÉRY, Président

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est structure porteuse du site Natura 2000 n° FR 8301012 « Gorges du Haut Cher » conformément à la Convention de transfert initiale de portage signée avec l'Etat le 1^{er} septembre 2009, en application de la loi relative au développement des territoires ruraux et en application des articles L.414-1 et R.414-8 et suivants du code de l'environnement relatifs à la gestion des sites Natura 2000.

Le PETR souhaite continuer à déléguer partiellement l'animation à un prestataire choisi à l'issue d'une consultation.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré :

- ✓ Décide de lancer une consultation pour l'animation 2019 du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher » - FR 8301012 pour un montant estimé à 15 500,00 € HT.
- ✓ Approuve le Cahier des charges de consultation de prestations d'ingénierie pour l'animation déléguée 2019 du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher » - FR 8301012

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLÉRY



Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

**Pôle d'équilibre territorial et rural - Pays de la Vallée de
Montluçon et du Cher**

**Consultation de prestations d'ingénierie pour
l'animation déléguée de la mise en œuvre
des actions du DOCOB Natura 2000
Gorges du Haut Cher**

Cahier des charges

Août 2018

Sommaire

- **Propos introductifs**
- **Données relatives au Site Natura 2000 N° FR8301012 des Gorges du Haut Cher (Formulaire standard de données)**
- **Prestation attendue**
- **Durée**
- **Conditions de réalisation de la mission**
- **Données mises à la disposition du prestataire**
- **Pilotage de l'animation**
- **Forme des résultats restitués**
- **Financement de la prestation**
- **Modalités de sélection des offres**

Propos introductifs

Le projet de territoire du Pôle d'équilibre territorial et rural a été élaboré en 2015. La mise en œuvre concrète de ce projet se fait dans le cadre de contrats triennaux avec l'Etat, le département, la Région et l'Europe. En conformité avec ses statuts, le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher est en charge du portage, par délibération en date du 4 mars 2009 et du 1^{er} juillet 2012 pour un transfert de compétences de gestion et d'animation du Site Natura 2000 des gorges du Haut Cher entre l'Etat et le syndicat mixte devenu PETR le 28 novembre 2014.

Les élus du PETR, par délibération du Conseil syndical du 2 juillet 2015 ont décidé de déléguer l'animation générale de la mise en œuvre du DOCOB, comme l'autorise la convention cadre-signée avec l'Etat et son cahier des charges.

Marché public de prestations d'ingénierie pour l'animation déléguée de la mise en œuvre des actions du DOCOB Natura 2000 Gorges du Haut Cher – Cahier des charges

Données relatives au Site Natura 2000 N° FR8301012

des Gorges du Haut Cher

L'ensemble des données et documents de référence sont consultables sur le site Natura 2000 Gorges du Haut Cher à l'adresse suivante :

<http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

Le site Natura 2000 "Gorges du Haut Cher", c'est :

- **8 communes**, soit de l'amont vers l'aval : Mazirat, Teillet-Argenty, Sainte-Thérance, Lignerolles, Saint-Genest, Villebret, Lavault-Sainte-Anne et Montluçon ;
- une superficie de **1230 hectares** ;
- de l'ordre de **30 km de cours d'eau** (*15km de linéaire du Cher + 15 km d'affluents*).

Identification du site :

Appellation : Gorges du Haut Cher

Statut : Site ou proposition de site d'intérêt communautaire (SIC/pSIC)

Code : FR8301012

Localisation :

Région Auvergne

Département de l'Allier

Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Altitude minimale : 210 m

Altitude maximale : 360 m

Région biogéographique : Continentale

Marché public de prestations d'ingénierie pour l'animation déléguée de la mise en œuvre des actions du
DOCOB Natura 2000 Gorges du Haut Cher – Cahier des charges

Prestation attendue

Le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher assure la coordination générale des interventions sur la totalité du site Natura 2000. Il délègue l'animation d'une partie des actions prévues au DOCOB Natura 2000 et figurant à l'annexe de la convention cadre fixant les modalités d'application du document d'objectifs NATURA 2000 du site FR 8301012 Gorges du haut Cher.

Le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et les membres du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher a fondé sa décision relative au transfert de portage avec l'Etat en raison de :

- la nécessité de remédier à la méconnaissance du site par le grand public et la nécessité d'une identification et d'une appropriation par la population et plus particulièrement des populations riveraines du site.
- La pertinence d'une gestion de proximité au regard de la taille du site et des enjeux de préservation conditionnés par le futur document de planification du SAGE Cher Amont
- La possibilité et capacité de mobilisation de crédits européens FEADER en appui à l'animation du site et à la mise en œuvre des actions du contrat d'objectifs (DOCOB)

La nature de la prestation attendue se fonde sur les thèmes et enjeux prioritaires du DOCOB consultables sur le site ci-dessus référencé. Le DOCOB devant entamer sa révision en 2019 sur la base d'une cartographie des habitats et des Espèces végétales réalisée en 2018.

A savoir :

- Animation, communication, information, formation relatifs aux dispositifs contractuels Natura 2000 (Charte –MAEC- Contrat Natura 2000)
- Coordination des procédures de réglementation applicables au site
- Fréquentation touristique et de loisirs du site
- Actions liées à la gestion de l'eau : SAGE Cher Amont – Groupe qualité de l'eau
- Actions d'études et de gestion, valorisation des milieux naturels
- Suivis scientifiques et évaluations annuelles et suivi du programme

Durée

Les missions sont définies pour une durée d'un an par commande sous réserve pour ce faire, de l'obtention des crédits d'Etat et européens par la structure porteuse.

Conditions de réalisation de la mission d'animation 2019

Dans ce contexte de révision du DOCOB

Modalités de candidature :

Compétences et expériences du prestataire

Le prestataire devra faire valoir ses compétences dans le domaine de l'animation de sites faisant l'objet de mesures de protection. Il présentera les références de tous les travaux qu'il aura réalisés dans ce domaine et dans le développement de partenariat avec les territoires au cours des trois années et ce de manière concrète.

Formalisation de propositions :

Le prestataire fournira un document de présentation de sa proposition de prestation dans une version papier ainsi que sous forme de fichier informatique (Cd-rom joint) en veillant notamment à préciser.

- Les actions et méthodes d'animation proposées relatives aux missions déléguées et aux relations avec la structure porteuse de la gestion du site : fréquence/délais /planification, résultats que le prestataire s'engage à restituer
- Le mode de restitution des avancées de réalisation
- Le nombre de jours d'intervention par mission (base annuelle). **Le prestataire veillera à bien distinguer les journées de travail dans les bureaux du prestataire de celles se déroulant sur le territoire du pays et/ou site.**
- Le nom et la qualification du chef de projet pour l'ensemble de la prestation qui sera dans ce cadre l'interlocuteur privilégié du Pays.
- Une note présentant les autres personnes (fonctions et qualification) de la structure prestataire susceptibles d'intervenir en appui au chef de projet.
- Les partenariats d'expertise mobilisable dans le cadre de ses missions

- Le coût global puis le détail par mission selon un calendrier prévisionnel. Les coûts liés aux frais annexes seront distingués (frais de déplacement, achat de données). Ces données seront synthétisées dans un tableau.

Documents mis à disposition

L'ensemble des données et documents de référence sont consultables sur le site Natura 2000 Gorges du Haut Cher à l'adresse suivante :

<http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

Les Offres de prestations devront être parvenues avant le lundi 30 septembre 2018

Pilotage de l'animation

Le pilotage est assuré par la structure porteuse qui organise le comité de pilotage Natura 2000 (COPIL Natura 2000) pour définir les missions du prestataire et les orienter. Au moins deux réunions de comité de pilotage annuelles sont prévues auxquelles le prestataire apporte son assistance technique et ses capacités d'animation. En plus des réunions du comité de pilotage, des réunions techniques régulières sont nécessaires, ainsi qu'une transmission de l'information en direction de la structure porteuse « maître » d'ouvrage de la prestation.

Forme des résultats restitués

Le prestataire veillera à une information régulière de la réalisation de ses missions en direction de la structure porteuse pour porter à connaissance et validation.

Le prestataire enverra avant chaque comité de programmation un rapport intermédiaire de l'état d'avancée des missions, quinze jours au plus tard avant la réunion du comité de pilotage après validation de la structure porteuse.

Un rapport annuel devra être produit au plus tard 21 jours après le terme annuel de la mission.

Le prestataire veillera à faire apparaître les logos du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et Natura 2000, ainsi que tout autre logo obligatoire (Europe-Etat...) sur les supports diffusés.

Concernant les prestations orales en salle, pour chaque réunion, le prestataire aura préparé une présentation sur power point avec remise d'une version papier de ce power point aux participants.

La totalité des rapports intermédiaires validés, du rapport final annuel (annexes et illustrations comprises) , des compte-rendu et relevés de décisions dont celles du COPIL, des bases de données et des présentations power point seront livrés en format numérique . Le prestataire réalisera un document annexe, sous forme de listing, présentant les différents fichiers et les informations descriptives de chaque fichier.

Les livrables seront livrés au format compatibles avec les formats utilisés par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Financement de la prestation

La commande est passée à prix forfaitaire HT **après éventuelle négociation**. Le prix après éventuelle négociation est alors réputé complet, non actualisable et non révisable. Le prix est réglé après fourniture des justificatifs attestant de la réalisation de la mission (documents rédigés et effectivité de la réalisation des journées d'intervention), et sur présentation d'un mémoire d'honoraires.

Le paiement annuel sera effectué à hauteur de :

20% d'acompte lors de la notification de la commande

80% à l'issue de la mission sur fourniture des résultats attendus après validation par la personne publique et production d'une note d'honoraires selon les modalités précitées.

Modalités de sélection des offres

Les offres reçues par le PETR du pays dans les délais impartis seront examinées par un comité de sélection composé au minimum de cinq personnes (techniciens et élus) et seront validés selon une grille de notation commune.

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- . Prise en compte de la dimension territoriale de l'animation déléguée : 30%
- . Qualité : 40%
- . Prix : 30%

Marché public de prestations d'ingénierie pour l'animation déléguée de la mise en œuvre des actions du
DOCOB Natura 2000 Gorges du Haut Cher – Cahier des charges

Contacts

E Mail : yveline.dubillon.vallee.montlucon@orange.fr

PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

67 ter bd de Courtais

03 100 Montluçon

Tel 04 70 05 70 70 Fax 04 70 03 89 91

**Marché public de prestations d'ingénierie pour l'animation déléguée de la mise en œuvre des actions du
DOCOB Natura 2000 Gorges du Haut Cher – Cahier des charges**



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 27 JUIN 2018

DELIBERATION N° 18.27

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

**Réalisation d'une étude d'aménagement, de scénographie et d'intégration des usages
numériques pour l'accueil et l'information touristique**

Monsieur DUGLERY, Président

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, le PETR engage une démarche de qualification des lieux d'accueil et d'information touristique, c'est-à-dire des Bureaux d'Information Touristique et des Portes d'Entrée Pleine Nature.

M. le Président rappelle l'approbation du Schéma de Valorisation et de Développement Touristique par délibération n° 16.29 du Conseil Syndical du 5 juillet 2016. Les travaux engagés sur la base de ce schéma laissent apparaître la nécessité, pour améliorer l'accueil et l'information et mieux valoriser l'offre touristique du territoire, de renforcer les usages numériques et de mettre en scène la découverte de la destination au sein des points d'accueil touristique.

Ainsi, il convient de déterminer le concept scénographique des Bureaux d'Information Touristique et d'en déduire le plan d'aménagement et d'intégration des outils numériques nécessaire à la qualification des lieux d'accueil. Cette démarche pourra être engagée sous la forme de plusieurs études successives (faisant l'objet de plusieurs marchés publics) en fonction de la maturité de la réflexion sur les différents lieux d'accueil touristique. Pour l'année 2018, il est proposé d'engager une étude sur la requalification du Bureau d'Information Touristique de la Tour-Fondue à Montluçon (vitrine et porte d'entrée touristique principale de la Destination Vallée du Cœur de France). Le Bureau de Montluçon serait donc pilote dans cette phase test avant généralisation de la démarche à d'autres lieux d'accueil du territoire du PETR.

L'opération ne recouvre que l'étude de positionnement scénographique et d'aménagement (les investissements découlant des préconisations formulées par l'étude restant à la charge de l'Office de Tourisme Intercommunautaire).

En conséquence M. le Président propose de lancer une consultation pour la réalisation d'une prestation intellectuelle d'étude d'aménagement, de scénographie et d'intégration des usages numériques pour l'accueil et l'information touristique. Le cahier des charges valant CCTP de ladite consultation est soumis à l'approbation des membres du Conseil syndical. Le budget prévisionnel de l'étude pour le Bureau d'Information Touristique de Montluçon est apprécié à hauteur de 20 000 euros TTC.

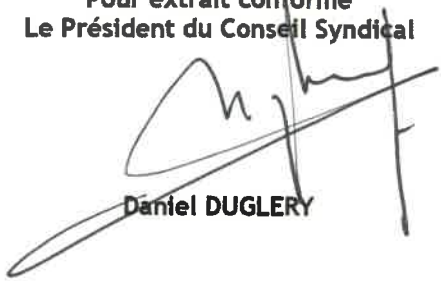


Les membres du comité syndical après en avoir délibéré :

- Décident de lancer une consultation pour la réalisation d'une prestation ayant pour objet l'étude d'aménagement, de scénographie et d'intégration des usages numériques pour l'accueil et l'information touristique ; ils en approuvent le cahier des charges et son budget prévisionnel.
- Mandatent M Le Président pour solliciter les cofinancements Leader mobilisables au titre de cette opération.
- Autorisent le Président à signer ce marché.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Document déposé
le

29 JUIN 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

**Consultation pour une Prestation Intellectuelle
Juin 2018**

Cahier des Charges valant CCTP

Etude d'aménagement, de scénographie et d'intégration
des usages numériques pour l'accueil et l'information touristique

Date limite de réception des offres :

Objet du présent cahier des charges

Dans le cadre de la qualification de l'accueil et de l'information touristique sur son territoire, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher souhaite faire recours à une prestation intellectuelle pour la mise en scène et l'aménagement du Bureau d'Information Touristique de Montluçon, porte d'entrée principale de la Destination « Vallée du Cœur de France ». L'objectif est de faire du Bureau d'Information Touristique un lieu de découverte et d'expériences tout en améliorant la qualité de l'accueil et de l'information délivrée aux touristes et de favoriser la commercialisation des produits touristiques.

1) Contexte de la demande

Présentation du Maître d'Ouvrage

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est une collectivité regroupant cinq intercommunalités de l'Ouest du département de l'Allier. Son territoire, qui compte environ 115.000 habitants, repose sur le périmètre du bassin de vie de Montluçon. Les cinq intercommunalités du territoire (Montluçon Communauté, Commentry-Montmarault-Néris Communauté, la Communauté de Communes du Val de Cher, la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et la Communauté de Communes du Pays de Tronçais) regroupent 90 communes.

Les conventions territoriales qui lient le PETR aux cinq intercommunalités qui le composent précisent ses missions. Elles définissent, notamment son rôle en matière de tourisme : « Le PETR coordonne le développement de l'activité touristique ainsi que la promotion touristique sur l'ensemble des 5 EPCI membres. »

A ce titre, le PETR a élaboré un Schéma de Développement et de Valorisation Touristique, validé par son instance décisionnelle, le Conseil Syndical, le 5 juillet 2016. Ce schéma met en avant la nécessité de dynamiser l'économie touristique du territoire en exploitant ses ressources et son positionnement particulier à la frontière entre les trois régions Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Nouvelle Aquitaine.

La stratégie de développement touristique définie par le Schéma s'oriente sur la valorisation de deux axes thématiques : Pleine Nature et Patrimoine/Culture.

Afin d'améliorer la visibilité du territoire et la qualité de l'accueil touristique, sont notamment préconisés :

- la création d'une nouvelle identité de Destination touristique à l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher afin de permettre de rendre plus visible le territoire dans son ensemble
- le regroupement des structures d'accueil et d'information touristique en un Office de Tourisme Intercommunautaire afin de mutualiser au sein d'une structure unique les compétences et les moyens d'action
- un accompagnement fort du territoire au développement des usages numérique (E-Tourisme et M-Tourisme)

La nouvelle Destination et la structuration des outils d'accueil :

L'ensemble des cinq intercommunalités composant le PETR est à présent regroupé sous une seule et même bannière de Destination touristique qui épouse le périmètre du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher : « La Vallée du Cœur de France ».

L'ambition de la nouvelle Destination engage le territoire vers une mutualisation des ressources et des compétences des intercommunalités au sein d'un Office de Tourisme Intercommunautaire dont la nouvelle organisation assurerait une plus grande spécialisation des missions et une meilleure lisibilité.

Le travail de préfiguration aboutit à la création d'un « Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) de la Vallée du Cœur de France », sous forme associative. Ce nouvel Office, lancé le 1^{er} janvier 2018, regroupe les territoires de Montluçon Communauté, la Communauté de Communes du Val de Cher et la Communauté de Communes du Pays de Tronçais. Les deux autres intercommunalités du PETR (la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et Commentry-Montmarault-Néris Communauté) optent pour conserver la gestion de l'accueil et l'information touristique à leur propre échelle, tout en travaillant par conventionnement avec l'OTI sur les projets de développement du territoire et sur une communication et promotion commune « Vallée du Cœur de France ». Ce travail par conventionnement s'effectue sous la coordination du PETR qui reste chef de file du développement touristique à l'échelle de son territoire et donc de la Destination « Vallée du Cœur de France ».

Afin d'asseoir l'image de la nouvelle destination touristique, il convient de réorganiser les lieux et structures d'accueil en cohérence avec l'ambition de modernisation du service offert et la promesse du nouveau territoire Vallée du Cœur de France autour des deux axes thématiques de la stratégie touristique.

Le positionnement prioritaire du territoire : la Pleine Nature

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a candidaté en juillet 2017 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire d'Excellence Pleine Nature » lancé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les ressources naturelles, les équipements sportifs et les prestataires d'activités sportives et de loisir implantés sur le territoire permettent de mettre en avant une offre Pleine Nature. Le plan d'actions 2018-2020 et la stratégie développés à travers la candidature du PETR visent à compléter et à qualifier l'offre d'activités Pleine Nature du territoire et à la rendre plus visible grâce à la structuration de nouveaux lieux d'accueil spécifiquement liés à la pratique de ces activités : il s'agit des « Portes d'Entrée Pleine Nature » au nombre de quatre sur le territoire (Saint-Bonnet-Tronçais, Vallon-en-Sully, Montluçon et Marcillat-en-Combraille). Ces lieux d'accueil spécifiquement thématiques autour des activités de Pleine Nature et des ressources de chaque sous-bassin doivent servir de vitrines pour rendre lisible au grand public les activités, prestations et plus largement l'offre touristique Pleine Nature de la Destination Vallée du Cœur de France.

Le volet complémentaire de la stratégie : un territoire d'Art et d'Histoire

Outre la Pleine Nature, la seconde thématique de développement de l'offre touristique de la destination est l'axe Patrimoine-Culture. Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher compte plusieurs sites remarquables, notamment au travers de ses cités médiévales (Ainay-le-Château ; Hérisson ; Huriel ; Montluçon). Mais c'est l'ère industrielle qui a réellement structuré le bassin montluçonnais dont résulte la cohérence territoriale jusqu'à ce jour. Les ressources (du bassin minier acheminées vers Montluçon puis vers le nord et les forges de Tronçais via le Canal de Berry...) ont façonné le paysage touristique que les visiteurs découvrent aujourd'hui sur le territoire. Une démarche de valorisation de ce patrimoine remarquable est menée par le PETR visant, à terme, une reconnaissance « Pays d'Art et d'Histoire » au travers d'un positionnement patrimoine médiéval / patrimoine industriel.

Ainsi, afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la Destination Vallée du Cœur de France et de rendre plus qualitative et accessible la découverte des ressources et de l'offre touristique et d'activités du territoire, il convient de travailler sur la scénographie des structures d'accueil touristique et à leur évolution intégrant les outils numériques, non seulement nécessaires à un accueil de qualité pour les touristes d'aujourd'hui, mais en anticipation des tendances de demain. Pour ce faire, l'accueil des touristes au sein des points d'accueil touristique (« Bureaux d'Information Touristique » et « Portes d'Entrée Pleine Nature ») doit être repensé afin d'offrir une valeur ajoutée tant en terme de mise en scène du contenu thématique (présentation thématisée des ressources, activités et ambassadeurs du territoire au sein d'un espace scénographié) qu'en termes de qualité de service (avec l'appui du numérique pour une information plus qualifiée et attractive de la clientèle).

2) Définition de la commande

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une prestation d'étude scénographie et d'aménagement du Bureau d'Information Touristique de Montluçon (vitrine et principale porte d'entrée de la Destination Vallée du Cœur de France) incluant l'intégration des outils numériques de valorisation du patrimoine et d'information touristique et prenant en compte l'attractivité générale du lieu d'accueil et la bonne circulation à travers les espaces ouverts au public. Cette démarche de qualification, de modernisation et de mise en scène du point d'accueil et d'information touristique de Montluçon vise à tester la démarche sur un lieu d'accueil « pilote ».

En effet, cette étude de positionnement sur l'aménagement et la scénographie des lieux d'accueil touristique pourra par la suite être étendue à d'autres lieux d'accueil (Points d'accueil et d'information touristique et portes d'entrée Pleine Nature) du territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (Huriel, Montmarault, Vallon-en-Sully, Marcillat-en-Combraille...). L'extension de cette étude ne fait pas l'objet de la présente commande et consultation (dont l'objet unique est le Bureau d'information touristique de Montluçon).

La présente étude devra porter sur la scénographie des espaces réservés à l'accueil du public en vue d'une valorisation des ambassadeurs, des ressources (ressources naturelles ou patrimoine culturel) et des activités constitutives de l'offre touristique du territoire (autour des quatre thématiques Pleine Nature / Patrimoine médiéval / Patrimoine industriel / Savoir-Faire). L'objectif est de transformer l'Office de Tourisme en un lieu interactif, ludique et de découverte sensorielle pour pouvoir offrir à la clientèle de l'Office de Tourisme une « expérience » de la Destination. Le travail de valorisation des 4 thématiques « fil rouge » du territoire devra permettre une présentation de l'offre touristique de l'ensemble de la Destination « Vallée du Cœur de France ». La scénographie devra, en revanche, s'attacher à respecter l'ambiance propre au bâtiment historique (l'Hôtel de la Tour-Fondue) qu'occupe le siège de l'Office de Tourisme.

La scénographie devra intégrer harmonieusement les différents outils de médiation et de promotion de l'offre tout en respectant l'esprit du lieu. La mise en scène des espaces d'accueil devra permettre d'intégrer :

- un espace thématique Patrimoine industriel
- un espace thématique Patrimoine médiéval
- un espace thématique Pleine Nature
- un espace boutique de valorisation des Savoir-Faire (tourisme économique).

La présentation thématique de ces différents pans de l'offre touristique devra inclure des outils numériques de valorisation et de médiation (outils vidéo de promotion, de découverte, outils interactifs), mais également des outils expérientiels (ludiques/pédagogiques). Enfin, une place complémentaire limitée pourra être réservée pour des outils plus classiques de communication (brochures, guides, flyers... en libre consultation ou service).

Les outils numériques d'accueil des touristes (en appui au travail des conseillers en séjours) devront être intégrés dans la réflexion : outils en libre consultation et outils venant qualifier le service rendu par le conseiller en séjour. Les préconisations sur l'implantation des outils numériques devront prendre en compte les tendances actuelles, mais également se positionner autant que possible en anticipation de l'évolution des modes de consommation et des attentes de la clientèle en matière de numérique dans les années à venir.

La signalétique extérieure et l'aménagement des abords de la Tour-Fondue (permanents ou saisonniers) devront permettre de rendre plus visible l'Office de Tourisme et d'identifier sa fonction d'accueil et d'information.

La scénographie déployée dans les différents espaces d'accueil devra prendre en compte et faciliter la circulation entre les différents espaces (les différentes pièces de la demeure destinées à recevoir les espaces thématiques).

3) Cadre de réalisation de la prestation

Les principes préalables à intégrer dans l'étude :

- La scénographie devra s'attacher à recréer l'ambiance d'une maison bourgeoise. Le siège de l'Office de Tourisme (l'Hôtel de la Tour-Fondue) tient sa particularité de la tour médiévale qui a servi de base à sa construction. La tour faisait partie des remparts de la cité médiévale. Après la ruine des fortifications, la tour a été réutilisée comme point de départ de la construction d'un hôtel particulier. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, cette demeure a ensuite appartenu à plusieurs familles successives. Il est donc possible de faire référence aux deux aspects du patrimoine montluçonnais dans la mise en scène des lieux : l'origine de la tour et sa proximité avec la cité médiévale (dont elle marquait autrefois la limite) et l'histoire de la bourgeoisie montluçonnaise (qui peut être rattachée au développement industriel de la ville).

Dans cet esprit, l'Office de Tourisme de la Vallée du Cœur de France a déjà acquis de nouveaux mobiliers pour l'espace d'accueil principal (meubles de style). La mise en scène des espaces d'accueil devra s'attacher à respecter le style des meubles déjà acquis pour conforter une ambiance « maison huppée, fin XIX^{ème} - début XX^{ème} ».

- L'espace dédié à l'accueil du public se répartira entre 4 pièces de la demeure (toutes situées au RDC) : l'espace d'accueil principal (dans lequel devra être créé un espace thématique « patrimoine industriel » et « patrimoine médiéval ») ; la Salle-à-Manger (devant accueillir l'espace boutique « vitrine des savoir-faire » axée sur la promotion de l'offre de tourisme économique) ; le Petit Salon (un espace convivial et cozy pour souffler un instant et prendre le temps de la consultation) ; la Tour (espace thématique « Pleine Nature). *Cf plans du bâtiment de la Tour-Fondue.*

- La scénographie et les outils de valorisation devront privilégier l'angle « expérience touristique à vivre » plutôt que la mise en valeur d'une richesse ou d'un patrimoine dormant : l'objectif est de promouvoir le vivant au travers des acteurs et de l'offre touristique consommable du territoire (prestations, visites, produits...) plutôt que de valoriser « le patrimoine pour le patrimoine ».

- L'OTI travaille à la constitution d'une série de Serious Games (produits ludiques de valorisation et de découverte du patrimoine). Ceux-ci prendront la forme d'un applicatif numérique. Les deux premiers épisodes concerneront le patrimoine industriel et le patrimoine naturel. En fonction de l'avancement du travail de conception des Serious Games, la scénographie de la Tour Fondue pourra laisser une place dans la thématisation des contenus « patrimoine » pour renvoyer vers les produits Serious Games (intégration dans les supports thématiques d'éléments rappelant l'univers des jeux thématiques Patrimoine ou Pleine Nature).

Objectifs de l'étude :

- Valorisation et mise en scène des différents espaces en cohérence avec les fonctionnalités définies

- Optimisation de la circulation entre les différents espaces (par le schéma d'implantation des supports de valorisation, du mobilier, de la signalétique et de la scénographie)
- Création et intégration de supports de valorisation des thématiques et du contenu Patrimoine Culturel / Pleine Nature :
 - customisation de meubles « cabinets de curiosité » ;
 - création de meubles ou objets pédagogiques/ludiques/sensoriels à manipuler (outils de médiation accessibles à tous les publics à manipuler et permettant d'expérimenter - *exemple vu sur un autre territoire touristique maritime : un pupitre présentant les différents nœuds marins et proposant de s'exercer sur des cordes intégrées au meuble*) ;
 - outils numériques (et autres) de mise en scène de l'offre du territoire (approche publicitaire de promotion des activités-prestataires-acteurs... et non pas valorisation du patrimoine pour le patrimoine) ;
 - customisation spécifique pour une intégration harmonieuse des outils de médiation (numériques ou autres) dans les mobiliers (meubles de style...) ;
- Agencement d'un espace boutique répondant aux nécessités de la commercialisation des produits, mais respectant la mise en scène « Salle-à-manger de maison bourgeoise » et s'attachant à valoriser les savoir-faire locaux.

4) Prestations techniques et livrables attendus

Tous les livrables découlant des prestations techniques devront être fournis en version papier et en version numérique.

A) L'étude scénographique :

L'étude de scénographie détaillera le concept, la traduction spatiale des espaces thématiques, de l'espace billetterie/boutique « Vitrine des Savoir-Faire » et les principaux supports de médiation et outils numériques d'accueil et d'information qui seront utilisés au regard des objectifs fixés et des attentes de la clientèle touristique.

Livrables :

Pièces graphiques : plans et coupes, dessins d'esquisse, cahier de tendances, vue perspective.

Pièces écrites : rédaction du concept et des solutions scénographiques proposées.

B) L'Avant Projet :

L'Avant Projet de scénographie intègre les aménagements, les équipements, les mobiliers, les implantations, les mises en espaces et en scène, les traitements graphiques et signalétiques (recouvrant les phases d'Avant Projet Sommaire APS et d'Avant Projet Définitif APD).

Livrables :

Pièces graphiques : plans, coupes élévations, dessins d'ambiance, illustrations descriptives.

Pièces écrites : développement du concept de mise en espaces, d'éclairage, de graphisme, description du parcours de visite et de circulation (intérieure et extérieure aux abords de l'Office), établissement d'un planning de réalisation.

C) Le Projet Opérationnel :

Le Projet Opérationnel de scénographie et d'aménagement présente et décrit les ouvrages en vue de leur réalisation.

Livrables attendus :

- *Contenus rédigés par élément/équipement de présentation*
- *Liste des éléments iconographiques (images fixes et animées) avec leurs modalités d'acquisition, de fabrication, de prêt ou de dépôt*
- *Liste des objets et meubles de présentation (et/ou objets et meubles de découverte ludique / sensorielle / expérientielle) avec leurs modalités d'acquisition, de fabrication (ou de customisation pour des mobiliers déjà présents) et d'intégration des supports iconographiques*
- *Scénarios des éléments audiovisuels et multimédias*
- *Documents et plans d'exécution pour l'ensemble des éléments scénographiques et graphiques*
- *Plan de câblage électrique, informatique et audiovisuel*
- *Prescription technique détaillées de chaque équipement et support*

5) Modalités de remise des offres

Les offres devront comporter :

- Mémoire technique (comprenant méthode de travail, échéancier, références de prestations antérieurement menées...)
- Décomposition et détail du prix de la prestation

Toutes les offres devront être adressées par voie postale à :

Monsieur Daniel DUGLERY
Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
67Ter Boulevard de Courtais 03100 Montluçon

Une version numérique de l'offre devra être remise avec la version papier

OU par envoi électronique à l'adresse : bastien.nowak.vallee.montlucon@orange.fr

Date limite de remise des offres :

Heure limite de réception :

6) Critères de sélection :

Compréhension de la commande et pertinence de la méthode proposée :%

Créativité / qualité scénographique :%

Coût de la prestation :%

7) Liste des Annexes au Cahier des Charges

- Carte du territoire avec implantation des différents points d'accueil touristique
- Plans de l'Hôtel de la Tour-Fondue et répartition des espaces
- Photos Hôtel de la Tour-Fondue ; Photos meubles de style



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Séance du 27 juin 2018

Document déposé
le

16 JUL. 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

18.28

**AFFECTATIONS DES RESULTATS 2017
BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE**

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les affectations de résultat suivantes :

01 – Budget principal :

- α Le résultat positif de clôture en investissement soit 52 826.89 € est porté au compte 001 "résultat d'investissement reporté" du budget.
- α Le résultat négatif "des Restes à réaliser" en investissement soit – 115.50 € est constaté.
- α Le résultat positif de clôture en fonctionnement soit 222 153.15 € est porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2018.

» Les résultats repris au budget primitif 2018 sont conformes au compte administratif définitif 2017 et compte de gestion 2017.

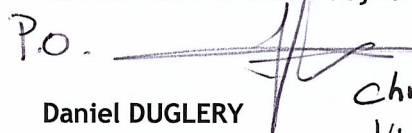
02 – Budget annexe SCOT :

- α Le résultat positif de clôture en investissement soit 51 008.02 € est porté au compte 001 "résultat d'investissement reporté" du budget.
- α Le résultat positif de clôture en fonctionnement soit 32 043.72 € est porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2018.

» Les résultats repris au budget primitif 2018 sont conformes au compte administratif définitif 2017 et compte de gestion 2017.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

P.O. 
Daniel DUGLERY

Christiane CHILIS
Vice-Président